A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

106290

ACQUISITIONS

LES

ORIGINES DU BEAUJOLAIS

ET

L'AUTEL D'AVENAS

Étude Historique, Géographique et Archéologique

PUISÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

DANS LE

CARTULAIRE DE SAINT-VINCENT DE MACON

PAR

M. F. CUCHERAT

Chanoine honoraire d'Autun et de Langres, et Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Paray-le-Monial

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

106290

LYON

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

3, Rue Stella, 3

—

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

ACQUISITIONS

LES

ORIGINES DU BEAUJOLAIS

ET

L'AUTEL D'AVENAS

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

ORIGINES DU BEAUJOLAIS

ET

L'AUTEL D'AVENAS

Étude Historique, Géographique et Archéologique

PUISÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

DANS LE

CARTULAIRE DE SAINT-VINCENT DE MACON

PAR

M. F. CUCHERAT

Chanoine honoraire d'Autun et de Langres, et Aumônier de l'Hôtel-Dieu de Paray-le-Monial

H 4 2900

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

LYON

IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

3, Rue Stella, 3

—

1886

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

AVANT-PROPOS

La carte géographique, jointe à ce mémoire sur les origines du Beaujolais, *a été calquée sur la belle et savante carte de M. Aug. Bernard, intitulée : « Pagus major Lugdunensis, » laquelle embrasse les trois diocèses de Lyon, Mâcon et Saint-Claude, avec leurs divisions et sous-divisions territoriales, au commencement du* Xe *siècle.*

En y arrêtant un moment son regard et son attention, on s'assurera que le petit pays souverain, qui s'appellera le Beaujolais, n'existait pas encore dans la première moitié du Xe *siècle; que Beaujeu n'était alors le chef-lieu d'aucune partie du territoire, et se trouvait placé à l'extrémité orientale de l'*ager Tolveonensis. *Le nom même de Beaujeau ne se rencontre nulle part avant la fin du* Xe *siècle, époque où il remplaça la* villa, *ou petite paroisse de* Bogenis, *du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, comme on le verra dans la suite de ce mémoire.*

Belleville et Villefranche, de même que Beaujeu, n'existaient pas au Xe *siècle, du moins sous ces noms gracieux et lettrés. Elles devront leur fondation et leur nom aux sires de Beaujeu. Elles ne figurent donc dans notre carte que comme point de repère, et à cause de l'importance qui leur est réservée à partir du* XIe *siècle.*

La longue chaîne de croisettes que l'œil suit depuis Tournus jusqu'à Beaujeu et, de cette dernière ville, jusqu'à Charlieu et Perreux, marque partout la limite de l'ancien diocèse de Mâcon.

Ce diocèse comprenait deux petits Pays, *savoir : le* Pagus Matisconensis, *ou pays de Mâconnais; et le* Pagus Tolveonensis (1), *ou pays de*

(1) On trouve dns les Cartulaires : Tolveonensis, Tolvedonensis, Torvedonensis, Tolnodunensis et Tolvecensis.

Digitized by Google

Tourvéon, près Chenelette. La ligne de jonction de ces deux pays était entre Beaujeu, au sud, et Villié et Avenas au nord. Elle est marquée, dans la carte, par de simples points.

A l'inspection de la carte, on remarquera qu'il y a tout à la fois un Pays et un canton de Tourvéon : Pagus Tolveonensis, ager Tolveonensis. *L'*ager *ou canton se trouve dans les cartulaires de Savigny et d'Ainay, aussi bien que dans celui de Saint-Vincent de Mâcon. Mais ce dernier est seul à nous révéler le* Pagus Tolveonensis *incomparablement plus étendu que l'*ager *de même nom. On l'y trouve aux chartes XXXIXe. CCCCXVI^e^ et CCCCXXV^e^.*

Dans la carte, les diocèses et les Pagi *sont imprimés en grosses majuscules; les* agri, *en petites majuscules; et les* villa *ou paroisses, en petits caractères ordinaires.*

La carte de M. Aug. Bernard ne mentionne que trois agri *dans le pays de Tourvéon : l'*ager Tanconensis, *avec Tancon pour chef-lieu; l'*ager Cubliacensis, *chef-lieu Cublise; et l'*ager Tolvenensis, *dont le chef-lieu Tourvéon, près Chenelette, n'existe plus; mais j'ai acquis la certitude qu'il y en avait bien davantage.*

Les agri *sont plus nombreux au pays Mâconnais. En voici la nomenclature, en commençant par le nord-ouest, avec leurs chef-lieux :*

Ager Maziriacensis.	*Mazerai, près Genouilly;*
Ager Commandis.	*Le Rousset;*
Ager Cavaniacensis.	*Chevagny;*
Ager Donciacensis.	*Donzy;*
Ager Bufferias.	*Buffières;*

Au milieu, en reprenant au nord :

Ager Saviniacensis.	*Savigny-sur-Grosne;*
Ager Flagiacensis.	*Flagy;*
Ager Massiacensis.	*Massy;*
Ager Cluniacensis.	*Cluny;*
Ager Galoniacensis.	*Jalogny;*
Ager Berziacensis.	*Berzé;*

Digitized by Google

Enfin, en remontant au nord-est :

Ager Cardonacensis. . . . . *Chardonnay ;*
Ager Ciciacensis. . . . . *Scissé (Saint-Gengoux de) ;*
Ager Viriacensis. . . . . *Viré ou Verizet, près Lugny ;*
Ager Ibgiacensis. . . . . *Igé ;*
Ager Fusciacensis. . . . . *Fuissé ;*
Ager Cantriacensis. . . . . *Chaintré ;*
Ager Viriacensis. . . . . *Villié, aujourd'hui Villié-Morgon, où se trouvait la* villa *ou paroisse de Rosarias (Rosières) qui deviendra Avenas après le* Xe *siècle.*

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1895

Digitized by Google

AVENAS

ÉTUDE DE GÉOGRAPHIE, D'HISTOIRE

et d'Archéologie beaujolaises

TIRÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS DU CARTULAIRE

DE SAINT-VINCENT DE MACON (1)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1895

I

AVENAS est une commune de 393 habitants, au nord et dans le canton de Beaujeu, arrondissement de Villefranche, département du Rhône. Elle est située sur un des points culminants de la contrée, dont l'accès est long et pénible.

Avenas ne semble pas avoir eu jamais plus d'importance qu'aujourd'hui : il n'a point d'histoire. On dit qu'une grande voie romaine, allant du Midi au Nord, traversait autrefois cette localité. On ajoute qu'elle fut ravagée par les Sarrasins à la fin du VIIIe siècle. Après l'écrasement de ces barbares, en Poitou, par l'épée de Charles-Martel, les débris de l'innombrable armée d'Abdérame s'enfuirent du côté de l'Orient; et, par les plaines méridionales du Berry et du Bourbonnais, arrivèrent jusqu'au versant occidental des montagnes du Beaujolais, y pénétrèrent, s'établirent fortement à Tourvéon, près Chénelette; et de là portèrent, dans tout le pays voisin, le ravage et la dévastation, jusqu'à ce que Charlemagne vint les déloger et les

Digitized by Google

rejeter au-delà de la Saône, où l'histoire les retrouve encore de nos jours, vivant à part, s'alliant exclusivement entre eux, dans les communes de Feillens (Ain) et d'Uchisy (Saône-et-Loire), vaincus à la fin par la civilisation chrétienne et assouplis au joug béni de la loi évangélique.

A l'endroit où s'élève, depuis bien des siècles, l'église paroissiale d'Avenas, il n'y avait, à l'arrivée des Sarrasins, qu'un antique monastère de religieuses, appelé, je ne sais pourquoi, le *monastère de Pélage*, dédié à la sainte Vierge, sur le territoire d'une paroisse appelé *Rosarias* ou Rosières, et non encore Avenas.

Ce monastère avait naturellement subi les conséquences du voisinage de Tourvéon. Ses murs avaient été rasés, ses religieuses massacrées ou dispersées ; ses biens étaient devenus la proie du barbare vainqueur. Anstrude, l'abbesse, échappée, comme par miracle, à ce désastre, ne vit pas d'autre moyen de sauvegarder les droits et l'avenir de son abbaye, qu'en les remettant à Charlemagne, qui avait entendu les cris et les prières de ces pauvres populations et était accouru à leur secours. Le fondateur de la chrétienté, le grand monarque des Francs, pouvait-il faire autrement ?

Après la glorieuse mort de Charlemagne, et quand la paix fut assurée dans la contrée, l'évêque de Mâcon, Hildebold, au diocèse duquel appartenait le petit pays qu'on appellera plus tard le Beaujolais vint trouver l'empereur Louis-le-Pieux, fils et successeur de Charlemagne, et réclamer, comme bien d'église, le dépôt confié par l'abbesse Anstrude à son illustre père. Avant sa destruction, le monastère était déjà, comme la paroisse de Rosarias elle-même, sous le patronage du Chapitre de Saint-Vincent.

Le pieux monarque reconnut la justice et la convenance de la réclamation de l'évêque de Mâcon, dont le diocèse et la ville épiscopale avaient tant eu à souffrir du passage des Sarrasins. Il rendit, dès la première année de son règne, au Chapitre de Saint-Vincent tous les biens que son père avait reçus d'Anstrude, et d'autres encore que sa munificence y ajouta dans le Lyonnais; fonda et bâtit une église sur l'emplacement du monastère de Pélage, et voulut que cette église devînt le centre de la paroisse de Rosarias, dont le nom

Digitized by Google

disparaîtra bientôt, pour faire place à celui d'Avenas. Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon a eu la nomination des curés d'Avenas.

Vers la fin de son règne, si éprouvé, et alors que Louis-le-Pieux mettait ordre à ses affaires, pour se préparer au jugement de Dieu, il songea encore à son église de Pélage, la comprit parmi celles qui jouirent de ses derniers bienfaits, et la dota d'un remarquable autel en calcaire blanc, qu'on y admire encore aujourd'hui et que son curé et ses fabriciens surent conserver, lorsque, sous la Restauration, il fut sérieusement question de le transporter au Musée de Lyon. Cet autel ne fut inauguré qu'après le décès du monarque, puisque dans la curieuse inscription qu'on lit encore au côte de l'épitre, se trouve la date précise de sa mort.

L'ensemble de ces faits a sa base historique dans une charte de Louis-le-Pieux, donnée l'an 815, et qui se trouve depuis longtemps à la portée de tout le monde, au tome IV du *Gallia Christiana,* aux preuves : page 264. Ce texte vaut la peine d'être reproduit ici en partie.

« In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi. Hludovicus divina ordinante providentia Imperator Augustus... Notum sit quia placuit nobis... res proprietatis nostræ quæ sunt in pago Lugdunensi, in villa quæ vocatur Rosarias, quas olim quædam fæmina Domini sanctimonialis, nomine Anstrudis, Domino et genitori nostro Karolo bonæ memoriæ præstantissimo Imperatori per cartulam delegavit (1) donationis, ecclesiæ sancti Vincentii Matisconensis tradere, ubi Hildebaldus episcopus præest. Has itaque res... quantumcumque eadem sanctimonialis fæmina in eadem villa sua fuit possessio, et presenti tempore nostri juris atque possessionis in eadem villa Rosarias in re proprietatis est, totum et ad integrum, vel in exquisitum, prædictæ ecclesiæ

(1) *Delegavit...* Cette expression est remarquable. A ce mot, le Glossaire de Ducange renvoie à *Mediator*. Ce qui prouve que le don fait par Anstrude à Charlemagne était un fidéicommis que la loi n'interdisait pas, et qui explique la reven dication de l'évêque de Mâcon auprès de Louis-le-Pieux.

Digitized by Google

sancti Vincentii martiris et congregationi ibidem Deo famulanti in nostrâ concessimus eleemosinâ... Et ut auctoritatis pleniorem in Domini nomine obtineat firmitatem, et per diuturna tempora inviolabilem et inconvulsum obtineat effectum, manu propriâ subter eam firmavimus, et annuli nostri impressione signari jussimus... Actum Aquisgrani palatio regio in Dei nomine. »

II

Si nous n'avions pour nous renseigner que cette charte impériale, nous la trouverions d'un laconisme et d'une obscurité désespérants. On pourrait nous demander : « Où donc y voyez-vous le pays du Beaujolais ? Y lisez-vous même le nom d'Avenas ? » et on aurait raison, ils n'y sont pas nommés.

Mais le *Livre enchaîné*, ou Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, laborieusement, savamment préparé par M. Ragut, et imprimé en 1864, aux frais de l'Académie, par M. Émile Protat, en un fort volume in-4°, vraiment digne des cartulaires qui sortent annuellement de l'imprimerie nationale, est venu soudain projeter un splendide rayon de lumière sur l'histoire, la géographie et l'archéologie beaujolaises, au Moyen-Age, à l'occasion de l'humble Avenas.

C'est avec les cartulaires qu'on refera notre histoire provinciale, qui en a grand besoin. Chaque cartulaire qui paraît me fait l'effet de ces points culminants de notre France, visités et consultés, si j'ose ainsi dire, par les savants qui ont fixé le méridien de Paris, et fait la carte de France de Cassini. Quand on est à ces hauteurs, ou jouit d'un immense horizon, on apperçoit au loin, d'autres cimes qui vous orientent avec sûreté et précision.

Donc abordons notre étude sur Avenas et sur le Beaujolais, avec ce secours inattendu, qui a manqué aux historiens les plus modernes et les plus consciencieux de ce petit pays, jadis souverain. (1)

---

(1) Le digne et savant M. A. Péricaud a donné un article sur *Avenas*, publié dans l'*Album du Lyonnais*, imprimé par Boitel, en 1843 et 1844. — M. de La Roche-

Digitized by Google

III

Et d'abord, qu'est-ce que le Beaujolais ? D'où date-t-il? Quelle en est l'origine?

Ce nom, beau comme le pays qu'il désigne, était inconnu au temps de Louis-le-Pieux. La charte, citée plus haut, garde le silence le plus absolu sur le Beaujolais et ne parle que du Lyonnais : « In pago Lugdunensi. » Elle place dans le Lyonnais, les libéralités faites, par ce pieux empereur, au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, alors qu'il s'agit réellement d'Avenas et du voisinage de Beaujeu, comme nous le verrons amplement tout à l'heure, par les citations et l'étude des chartes du Cartulaire de Saint-Vincent ; et aussi par la vue et l'explication de l'autel monumental d'Avenas, qui ne permettent pas de méprise à cet égard.

On trouve pour la première fois le nom de *Bellijocum,* ou Beaujeu, dans le Cartulaire de Saint-Vincent, en l'an 1031. Aucun généalogiste ne fait remonter les seigneurs souverains du Beaujolais au-delà du xe siècle. Chazot de Nantigny les fait venir de Béraud, premier sire de Beaujeu, mort en 966, et qui était le second fils de Wilhelme, comte de Forez et de Lyon. Une ancienne généalogie manuscrite des sires de Beaujeu, que j'ai dans mes archives, est d'accord avec Chazot. L'historien moderne du Beaujolais, M. de Laroche-Laccarelle, au tome I, page 20, dit que « jusque vers la fin du xe siècle, le pays ne possédait pas une existence propre; » et il commence à la même époque la suite des sires de Beaujeu, comme ont fait pareillement Guichenon, le P. Anselme, Duchesne, et les auteurs de *l'Art de vérifier les dates.*

Il y a donc lieu de tenir pour certain que, pour le bien de la paix, et d'un commun accord, on créa, vers le milieu du xe siècle, un

---

Lacarelle a donné son *Histoire du Beaujolais* en 1853. Lyon, L. Perrin. — Ni l'un ni l'autre n'a connu ou consulté le Cartulaire de Saint-Vincent, imprimé 20 ans après l'*Album du Lyonnais*. M. de La Roche-Lacrelle qui indique les Manuscrits qu'il a consultés, ne le mentionne pas.

Digitized by Google

petit pays souverain et neutre, embrassant une certaine étendue de territoires détachés des comtés de Mâcon et de Lyon, du Pagus de Tourveon et du diocèse d'Autun.

On prit au diocèse d'Autun, l'*Ager Monciocensis*, dont le chef-lieu était Monsols; — au *Pagus Matisconensis* l'*Ager Viriacensis*, ou de Villé; — au *Pagus Lugdunencis*, l'*Ager Carciniacensis*, ou de Cercié, l'*Ager Bussiacensis* (Bussy) et l'*Ager Dinicensis* (Denicè); — enfin au *Pagus Tolveonensis*, l'*Ager* de même nom, où se trouvait la *Villa Bogenis* dont on fera *Ballijocus*, Beaujeu, qui sera la capitale de ce petit état et lui donnera son nom historique, en devenant la résidence du Prince.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est un fils puiné de la grande maison des comtes de Forez, qui fut appelé à régner sur le Beaujolais, et à faire la dynastie de ses Princes. Naturellement il commença par se créer une résidence, et à la mettre en sûreté, en la jetant vers les hauteurs abruptes où l'on aperçoit encore les ruines imposantes du château des sires de Beaujeu.

C'est ainsi qu'un siècle auparavant, on avait, pour les mêmes motifs, créé le Brionnais, au sud-ouest de la Bourgogne. On avait, pour cela, divisé en deux le pays des Aulerci-Brannovices de César, attribuant la baronie souveraine du Brionnais à un puîné de la grande maison d'Aquitaine, avec Semur pour résidence princière; tandis qu'on unissait l'autre moitié, sous le nom de baronie du Charollais, au comté de Châlon-sur-Saône.

IV

Avenas figure souvent dans le *cartulaire de Saint-Vincent*, sous le nom latinisé d'*Avenacum* et d'*Avanacum;* on disait les deux, comme cela se lit à la page 551 dudit cartulaire. Les chartes 27e, 347e, 351e, 363e, 365e, 367e, 375e, 387e, 415e, 586e et 600e lui sont consacrées et mentionnent des donations, ou restitutions de bien sur cette paroisse et sur les paroisses du voisinage, faites en faveur du Chapitre et de l'église cathédrale de Mâcon.

Digitized by Google

Le nom et la paroisse d'Avenas, comme le nom de Beaujeu et de Beaujolais, ne sont connus que depuis la seconde moitié du xe siècle. On trouve Avenas, pour la première fois, dans la charte 347e, qui ne peut pas être antérieure à l'an 997, ni postérieure à l'an 1018, deux années qui sont les limites extrêmes de l'épiscopat de Letbald II, évêque de Mâcon, lequel en est l'auteur. Elle est intitulée : « Letbaldus episcopus dat Sancto Vincentio terras in villa Avenaci. » A la fin, on lit ces mots, qui font bien voir qu'il s'agit ici de Letbald II, dit de Brancion : « Hactum est hoc regnante Roberto rege. » En voici le début : « Ego igitur Letbaldus, Matisconensis ecclesiæ pontifex, cui præsum, videlicet beati Vincentii martiris, concedo conjacentes in pago Matisconensi, in agro Viriacenti, in villa Avenaci... »

L'évêque Letbald donne à son Chapitre de Saint-Vincent des terres qui avoisinaient (*terras conjacentes*) celles que cet illustre Chapitre possédait depuis longtemps à Avenas, par la munificence de Louis le Débonnaire. Nous n'avons pas à revenir là-dessus. Je réserve aussi à chercher plus loin quel peut être cet *agro Viriacensi*, dans le pays Mâconnais, où était situé Avenas : « In pago Matisconensi, in agro Viriacensi, in villa Avenaci. »

Ici, j'ai à insister sur la nouveauté du nom d'Avenas : « Avenacum. » Et j'en trouve la preuve dans plusieurs chartes qui s'expriment absolument comme la 586e de l'an 1117. On y lit que Guichard III, sire de Beaujeu, et son fils Hugues, qui était abbé, « miserunt in vadimonium Matiscensibus beati Vincentii martiris Canonicis quidquid habebant, juste vel injuste in villa Avenaco, quæ antiquitus monasterium Pelagi vocitatur. » La substitution du nom nouveau d'Avenas à celui de monastère de Pélage est clairement indiquée dans le fragment de charte que je viens de reproduire. Guichard de Beaujeu peut dire avec raison qu'*autrefois Avenas s'appelait le monastère de Pélage*. Car cette charte est de l'an 1117, et nous avons trouvé, pour la première fois, le nom d'Avenas dans une charte de la seconde moitié du xe siècle. Il y avait donc plus de cent cinquante ans qu'on disait *Avenas*, au lieu du monastère de Pélage.

Digitized by Google

V

Le monastère de Notre-Dame de Pélage n'était point une *villa* ou paroisse. C'était une communauté religieuse et indépendante, sur le territoire de la paroisse de Rosarias ou Rosières, laquelle, à la fin du xe siècle, a dû céder son titre et ses prérogatives à l'église fondée par Louis le Pieux, sur l'emplacement et en mémoire du monastère de Pélage : église qui a reçu le nom et le titre d'église d'Avenas. Nous chercherons, plus loin, l'étymologie et le sens de ce nom.

Quant à l'antique paroisse de Rosarias, à laquelle avait appartenu le monastère de Pélage, son existence nous est révélée par plusieurs chartes du *Cartulaire de Saint-Vincent* et, avant toutes les autres, par la charte fondamentale de Louis le Débonnaire, qui nous apprend que le « monastère de Pélage, » donné par Anstrude à Charlemagne, et que lui-même avait restituée au Chapitre de Saint-Vincent, était effectivement sur la paroisse de Rosarias : « In pago Lugdunensi, in villa Rosarias, quas olim quœdam fœmina... sanctimonialis nomine Anstrudis... per cartulam delegavit donationis. »

Le nom de *Rosarias* ayant disparu bientôt, quand on lui eut substitué celui d'*Avenas*, a fort embarrassé les savants éditeurs de nos précieux cartulaires. M. Ragut suppose qu'il s'agit de « Rosay, lieu dit près de Coligny (Ain), arrondissement de Bourg. » M. Auguste Bernard va chercher Rosarias dans le Jura, ou dans le département de la Loire. Ce sont là des hypothèses impossibles et inconciliables avec les chartes qui parlent d'Avenas, et placent le monastère de Pélage, que son église a remplacée, sur la villa, ville ou paroisse de Rosarias.

VI

Il y a, dans le *Cartulaire de Saint-Vincent*, trois leçons pour désigner le monastère qu'a remplacé l'église d'Avenas. On y trouve : « monasterium Pelagii, » — « monasterium Pelagi, » et — « monas-

Digitized by Google

terium Pilati. » M. Auguste Bernard, produit une quatrième variante. Il écrit : « Pelogii, » et il en parle en ces termes dans son *Dictionnaire géographique*, à la page 1135 des cartulaires de Savigny et d'Ainay : « Péloges, ancien monastère de femmes, près d'Avenas, canton de Beaujeu, et dont l'église était dédiée à Notre-Dame. Il semble, d'après les termes d'un acte du *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, de l'an 1117, qu'il n'existait déjà plus alors. Avenas était situé sur une voie romaine. »

Je crois que c'est *Pélage* et non *Péloges*, qui est le vrai nom. Cette opinion a pour elle le texte constant du *Cartulaire de Saint-Vincent*, qui est bien ce qu'on peut appeler un témoin domestique et des mieux renseignés. On y lit toujours *Pelagii* ou *Pelagi*, jamais *Pelogii*. La leçon adoptée par Auguste Bernard, a dû être recueillie sur les livres des paysans Mâconnais, lesquels, dans leur patois, ont coutume de substituer l'une à l'autre les voyelles o et a. Ainsi ils disent : *Môcan* pour *Mâcon ; Chorni* pour *Charnay* ; etc.

Quant à la leçon *Pilati*, je ne comprends pas son introduction ici. Elle rappelle, on ne peut mieux, le Mont-Pilat, dont j'ignore l'origine et l'histoire. Peut-être, le souvenir du Mont-Pilat a-t-il été une cause de confusion de nom introduite de bonne foi par un copiste distrait ou mal habile.

VII

La leçon *Pelagi* se rencontre dans une charte de Louis le Bègue, donnée l'an 878, laquelle confirme en la possession des chanoines de Saint-Vincent de Mâcon « ecclesiam quæ est in honore sanctæ Mariæ, in loco qui vocatur monasterium Pelagi, cum immunitate sua et vineis quæ sunt in Bogenis villa. »

Ce texte est précieux au-delà de toute expression. Le lieu y garde le nom de monastère de Pélage. Mais le monastère n'existe plus. Une église l'a remplacé, longtemps avant l'an 878, et deviendra l'église paroissiale de Rosarias d'abord et un siècle plus tard d'Avenas. C'est le chapitre de Saint-Vincent de Mâcon qui a charge de pourvoir à l'entretien et à la desserte de cette église. Louis le Bègue

Digitized by Google

confirme les droits du chapitre et la possession des vignes qu'il possède dans la paroisse de Bogenis, « in Bogenis villa. »

Quelle est cette paroisse de Bogenis, voisine et distincte de la paroisse de Rosarias, mais mieux partagée sous le rapport du sol et de l'exposition, puisqu'elle est dans le pays vignoble? Ici encore les deux savants éditeurs des cartulaires de Savigny et de Saint-Vincent ne sont pas médiocrement embarrassés. Auguste Bernard ne mentionne même pas Bogenis, ni dans son *Dictionnaire géographique du Lyonnais*, ni dans sa carte du *Pagus major Lugdunensis*. M. Ragut, à la page 552 du *Cartulaire de Saint-Vincent*, écrit timidement : « Bogenis villa, Bouzon? commune de Vauxrenard (Rhône), arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu. » Le point d'interrogation après « Bouzon » est de M. Ragut, que je ne fais que copier. C'est un signe de doute et d'incertitude.

Je suis très porté à croire que *Bogenis* est le nom latinisé de la paroisse, sans histoire alors et sans importance, qui est devenue la ville de Beaujeu, *Bellijocus*, après qu'on eut construit, en ce lieu, la résidence princière des sires de Beaujeu, issus des comtes de Forez et de Lyon. A l'oreille *Beaujeu* se rapproche beaucoup de *Bogenis*. Une maison souveraine assez grande et puissante, assez élégante et lettrée pour relever de ses ruines l'antique Luna des Romains et la nommer *Bellavilla* (Belleville), pour fonder Villefranche, lui donner son nom latin de *Villafranca*, et en faire sa capitale, a dû avoir à cœur de donner à sa première résidence un nom digne de ceux-là, en substituant à *Bogenis*, le vocable gracieux et plein d'entrain de *Bellijocus*, Beaujeu.

L'église rurale de Bogenis s'élevait à l'endroit où est aujourd'hui l'église de Saint-Martin-des-Etoux. Elle était trop éloignée de la résidence du prince, et il convenait, autant qu'il était d'usage, que la petite cour souveraine eût son lieu propre pour l'exercice du culte religieux.

C'est pourquoi, un des premiers soins de Béraud de Beaujeu et de sa femme, Vandelmode, fut de bâtir à Pierre-Aigue, presque à la porte du château, la première église de Beaujeu, dédiée à Notre-Dame.

Digitized by Google

Cette église, consacrée le 8 décembre 1076, par Hugues, évêque de Die, légat du Saint-Siège, en présence de Landri, évêque de Mâcon, et de Saint-Jubin, récemment élevé sur le siège métropolitain de Lyon, fut magnifiquement érigée en collégiale, sous Humbert II, sire de Beaujeu, en 1079, du consentement de sa femme Vandelmode de Thiern, selon du Bouchet.

Guichard III confirma la dotation de la collégiale de Beaujeu, faite par son père, et construisit, en outre, en 1127, l'église paroissiale de Saint-Nicolas, destinée à remplacer, à ce titre, celle de Saint-Martin-des-Etoux, trop petite et trop éloignée de l'agglomération déjà considérable qui s'était rapidement formée au pied du château. C'est le pape Innocent II, revenant de Cluny en 1132, qui consacra l'église de Saint-Nicolas de Beaujeu.

Humbert III fonda, le 17 octobre 1159, l'église collégiale de Belleville-sur-Saône, laquelle il fit, quelque temps après, ériger en abbaye par Dreux (Drogo), archevêque de Lyon.

Enfin Humbert IV, sire de Beaujeu, fonda la ville même de Villefranche, devenue depuis la capitale du Beaujolais. C'est un des mémorables événements de son règne, qui va de l'an 1174 à 1202. Dans cette vaste entreprise, il commença par ceindre de murailles, sur une vaste échelle, le petit bourg qui devint le berceau de la ville; y bâtit une église, sous le titre de Notre-Dame-des-Marais; donna à ceux qui voudraient s'y établir le terrain pour bâtir, sous la redevance de trois deniers par toise, et leur assura d'importants privilèges, d'où est venu le nom de Villefranche.

Son fils, Guichard IV, « fut envoyé par Philippe-Auguste en ambassade à Rome, vers le pape Innocent III; et, passant par Assise, il obtint de saint François trois religieux, qu'il amena en France, et fonda pour eux, à Villefranche, un couvent qui est le premier que cet ordre ait eu en France. »

Ces détails intéressants sont tirés d'une généalogie inédite des sires de Beaujeu, que je possède dans mes archives. Ils appartiennent déjà à l'histoire connue de cette ville, et commencent à s'éloigner de mon but et de mon titre. Je reviens donc aux premières origines du Beaujolais.

Digitized by Google

VIII

Le noble auteur de l'*Histoire du Beaujolais* n'hésite pas à « avouer que l'étymologie du nom de Beaujeu lui est parfaitement inconnue, » ce sont ses propres termes. (1) Il ne voit dans la première moitié du nom latin de Beaujeu : *Bellijocus*, que des idées de guerre, *bellum*. Il oublie que le même mot n'a pas ce sens et n'offre pas cette idée dans la composition du mot Belleville : *Bellavilla*, ville voisine de Beaujeu, de même origine, et dont le nom est contemporain de celui de *Bellijocus*. Il ne paraît pas songer que l'adjectif *bellus, a, um*, a été employé par Cicéron et Varron, par Martial et Horace, pour exprimer les idées de beauté, de grâce, d'élégance et de politesse.

Jocus, « le jeu, » qui complète le nom composé de *Bellijocus*, veut dire, selon les dictionnaires classiques, jeu, plaisanterie, facétie de bon aloi, chez les auteurs de l'antiquité. Dans la latinité du Moyen-Age, *jocus* a un sens plus étendu. Le glossaire de Ducange le fait synonyme de *hastiludium*, qui veut dire escrime, exercices militaires; et il renvoie au mot *jocari*, où on lit : « Jocari, hastiludio concurrere, certare, ex Gallico *joûter;* » et le verbe français *joûter*, veut dire combattre avec des lances, des hallebardes, des piques, et, par extension, avec toutes sortes d'armes. C'est au point que l'on appelait *Jocasa* l'épée donnée par le pape Léon III à Charlemagne dans la cérémonie de son sacre : épée que l'on conservait pieusement dans le trésor de Saint-Denis. Ce détail est encore de Ducange.

On voit déjà où j'en veux venir; et, après cette exposition philologique, le premier venu, qui connaît tant soit peu l'histoire des sires de Beaujeu, conçoit l'étymologie de ce nom qui n'est que la traduction de *Bellijocus*. Ici, le français et le latin sont contemporains, je veux dire, ont été créés en même temps. Beaujeu a existé à l'instant ou *Bellijocus* a remplacé *Bogenis*.

---

(1) *Histoire du Beaujolais*, t. II, p. 25.

Digitized by Google

En venant s'établir dans ce site abrupt, devenu le chef-lieu de leur petit Etat, les nobles rejetons de la grande maison des comtes de Forez, lancent à leurs peuples et à leurs contemporains une sorte de proclamation, si j'ose ainsi parler. Leur maison sera le type de la vraie chevalerie. Avec eux, on verra venir les goûts et les exercices militaires, les fêtes et tournois, l'hospitalité aux troubadours, le respect des femmes et la galanterie quelquefois excessive; en un mot, tout ce qui peut honorer, enrichir et rendre heureux le peuple et le souverain.

Tel est le sens de l'étymologie du nom de *Bellijocus*, Beaujeu. Et l'histoire atteste que ce glorieux programme a été généralement bien rempli par les sires du Beaujolais.

IX

Puisque j'en suis aux étymologies, pourquoi ne chercherais-je pas celle de notre modeste Avenas, auquel il est temps de revenir?

Selon l'opinion commune, *Avenacum* est tiré du mot latin *avena*, avoine. Pierre Louvet, historiographe de la principauté des Dombes, au XVIIe siècle, le dit positivement dans une note statistique ainsi conçue : « Blé, pauvre pays, presque tout d'avoine, dont il a pris le nom : *Avenacum*, de *avena*. Feux, 67. »

Le sol de la localité convient, en effet, merveilleusement à la culture de l'avoine; et, de fait, l'avoine s'y récoltait sur une grande échelle. On en a la preuve dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, lequel mentionne plus d'une fois ce produit comme l'une des ressources du Chapitre à Avenas. Avenas semblerait avoir été le grenier d'abondance du connétable des sires de Beaujeu, c'est-à-dire, du grand dignitaire préposé au soin de leurs écuries et de leur cavalerie.

Ainsi, on lit, dans la charte 586e de l'an 1117, par laquelle Guichard III, sire de Beaujeu, et son frère, Hugues, qui était abbé, rendent ou confirment en la possession du Chapitre de Saint-Vincent toutes ses anciennes propriétés d'Avenas, les paroles qui suivent : « Retinente Bernardo archidiacono totam ipsam partem avenæ

Digitized by Google

quam Dominus Hugo Bellijocensis ibi habebat, quæ antequam in vadimonium poneretur eam integre Bernardo dederat et concesserat. » Je soupçonne qu'au lieu de *retinente*, il faudrait peut-être lire : *remittente*.

On lit dans le *Glossarium* spécial qui termine le tome IVe du *Gallia Christiana*, col. 290, que, dans la Bresse et le Lyonnais, on donnait volontiers le nom d'*avenaria*, avoinerie, aux lieux qui produisaient de l'avoine et même du seigle et du froment : « *Avenaria*, locus ubi crescunt avenæ et interdum frumentum et siligo, in Brescia præsertim et in partibus Lugdunensibus. »

Je suis donc loin de dédaigner cette étymologie tirée de l'ordre purement matériel.

X

Mais il est une autre étymologie du nom d'Avenas, plus relevée et plus digne, parce qu'elle est puisée dans l'ordre des idées et des sentiments qui honorent le plus l'humanité, à savoir, le patriotisme et la reconnaissance.

Avana était le nom illustre, et justement béni par nos ancêtres, de la femme de Warin II, comte souverain de Mâcon, de Châlon et d'Auvergne. Ce prince avait fait du bien au Chapitre de Saint-Vincent, en divers traités passés avec Hildebald, évêque de Mâcon, comme on peut le lire au tome IV du *Gallia Christiana*, aux preuves, colonnes 265 et 266. Avane ou Albane (on disait les deux), figure très honorablement dans ces traités : « Convenit inter Hildebaldum... et ab alia parte Warinum comitem et uxorem suam Albanam... » Un diplôme de Louis le Débonnaire, de l'an 825, confirme ces arrangements très profitables pour l'Église et le Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon.

Warin était mort sans enfant, vers l'an 868. La comtesse Avane, sa veuve, qui était la propre sœur de Guillaume le Pieux, transmit à ce grand personnage sa terre de Cluny, où il fonda son abbaye en 908.

On entrevoit déjà mes conclusions.

Digitized by Google

L'évêque de Mâcon et le Chapitre de Saint-Vincent, désireux de marquer leur reconnaissance pour la comtesse Avane, et aussi de s'assurer les bonnes grâces et la protection de son pieux frère et héritier, substituèrent le nom d'*Avanacum* à *monasterium Pelagi*, nom composé, qui était devenu un non sens, puisque le monastère n'existait plus depuis longtemps. De là, le nom nouveau et définitif de la paroisse d'Avenas.

Le savant et consciencieux éditeur du *Cartulaire de Saint-Vincent*, à la page 465, colonne 2, constate que l'on disait indifféremment *Avenacum* et *Avanacum*. Cette dernière leçon dérive tout naturellement de « Avana. » En français, et dans l'usage général, l'autre leçon a prévalu, et on dit : « Avenas. »

J'ai dit qu'*Albana* était le même nom qu'*Avana*. Tous ceux qui ont quelques notions onomastiques, c'est-à-dire, de la formation des noms propres, le reconnaissent. Mais il m'est aisé et agréable de satisfaire ici les plus difficiles à croire, par des preuves en quelque sorte matérielles.

Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Cluny, qu'on retrouve intégralement reproduit soit au *Bibliotheca cluniacensis*, soit au tome I, page 125, du *Cartulaire de Cluny*, en voie de publication par les soins de M. Alexandre Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales, le fondateur énumère, avec une juste complaisance, les personnes auxquelles il veut faire part du mérite de son œuvre, entreprise avant tout « pro amore Dei. » C'est d'abord le roi Eudes, puis son père et sa mère, sa propre personne et celle de sa femme Ingelberge. La nomenclature se termine par ses mots : « Pro Avanae anima, quae mihi easdem res testamentario jure concessit. »

Et, dans ses savantes notes au *Bibliotheca cluniacensis*, colonne 12, André Duchesne ajoute à ce texte : « Avanam Warini comitis Matisconensis et Cabillonensis uxorem intelligit, quam Ludovicus Pius in diplomate Albanam et Albam, et alii Avam, Annam, Evam, Inam nuncupant. » Or, Guillaume le Pieux devait savoir le vrai nom de sa sœur, et il l'appelle constamment « Avana. » De là *Avanacum*, *Avenacum*, Avenas.

Digitized by Google

XI

J'ai réservé une intéressante question géographique au commencement de cette étude. A quel *ager* ou canton appartenait Avenas, au Moyen-Age? Six chartes, au moins, du *Cartulaire de Saint-Vincent* contiennent la réponse à cette question. Je ne citerai que la trois cent soixante-quinzième, dont voici le début :

« Sacrosanctae ecclesiae sancti Vincentii Matisconensis ego Ingelmarus dono ad ipsam casam Dei aliquid ex rebus meis quae sunt sitae in pago Matisconense, in agro Viriacense, in villa quae dicitur Avenacum... »

La formule géographique est claire et complète. Elle mentionne le « pays, » le « canton » et le « village : » *pagus*, *ager*, *villa*. Mais quel est cet *ager Viriacensis* auquel appartenait Avenas, comme l'*ager* lui-même appartenait au pays mâconnais?

Tout le monde connaît l'*ager Viriacensis*, qui tirait son nom de celui de son chef-lieu, Viré ou Vérizet en Mâconnais, aujourd'hui simple commune du canton de Lugny en Mâconnais.

Avenas ne pouvait appartenir à cet *ager* de Viré, duquel il était séparé par trois *agri* intermédiaires bien connus, savoir : l'*ager Igiacensis* ou d'Igé, l'*ager Fussiacensis*, ou de Fuissé et, en descendant toujours vers le midi, l'*ager Cantriacensis*, ou de Chaintré.

L'*ager Viriacensis*, où se trouvait Avenas, devait être plus rapproché de cette localité et avoir pour chef-lieu l'importante commune de Villié-Morgon, qui lui donnait son nom. Auguste Bernard, si versé dans la connaissance des origines lyonnaises et forésiennes, n'a pas soupçonné l'existence d'un *ager Viriacensis* en Beaujolais; et il n'en fait aucune mention dans sa belle et savante carte des anciens diocèses de Lyon, de Mâcon et de Saint-Claude, dans laquelle tous les *agri* nommés plus haut sont marqués à l'encre rouge.

L'éditeur du *Cartulaire de Saint-Vincent*, M. Ragut, frappé de la distance qui sépare Avenas de Viré, a le premier conçu un doute,

Digitized by Google

et songé à Villié-Morgon. Dans la charte 347, il émet assez timidement son doute dans une note marginale que voici : « Forte legendum *Villiacensi;* » et, à la page 586, dans son *Dictionnaire géographique*, ce savant modeste écrit positivement : « *Villiacensis ager*, Villié (Rhône), arrondissement de Villefranche, canton de Beaujeu. »

M. Ragut a fait sagement, du reste, de respecter et reproduire tel qu'il l'avait trouvé, le texte original des chartes. On y trouve toujours *Viriacensis* et jamais *Villiacensis*.

Chez les Latins comme chez les Grecs, au Moyen-Age et dans l'Antiquité, on remplaçait facilement la lettre *r* par une *l*, et réciproquement. On peut en lire de très nombreux et frappants exemples de la page 21 à la page 31 du traité de Gérard-Jean Vossius, intitulé : *De litterarum permutatione.*

Cela peut produire, il est vrai, quelqu'amphibologie et confusion; mais c'est la nature et le génie de la langue latine. Souvent le même mot latin peut signifier deux localités différentes. Ainsi *Givriacum*, dans nos cartulaires bourguignons, est le nom, tout à la fois, de Givry ou Givry-Cortiambles, chef lieu de canton près Châlon-sur-Saône, et de Gevrey ou Gevrey-Chambertin, autre chef-lieu de canton près Dijon. De même, *Viriacum*, est en même temps le nom latin de Viré en Mâconnais et de Villié en Beaujolais. L'un et l'autre étaient, au xe siècle, le chef-lieu d'un *ager Viriacensis*. C'est à l'homme d'étude et au lecteur intelligent à réfléchir et à s'assurer, par le contexte ou autrement, de laquelle des deux localités de même nom veut parler l'écrivain latin du Moyen-Age.

Ainsi notre humble Avenas sert à fixer les savants sur l'existence et la position géographique de l'*ager Viriacensis* ou canton de Villié en Beaujolais.

L'*ager Viriacensis* ou canton de Villié était limité, au nord, par l'*ager Cantriacensis* ou de Chaintré; au midi, par l'*ager Carciniacensis*, canton de Quincié ou plutôt de Cercié; à l'est, par l'*ager Tussiacensis* ou de Thoissey, duquel il était séparé par la Saône; à l'ouest enfin, en partie, par l'*ager Tolvedunensis*, qui tirait son nom de la montagne de Tourvéon, près Chénelette; et, en partie, par l'*ager Monsiocensis* ou de Monsol.

Digitized by Google

XII

C'est assurément un grand honneur pour Avenas d'être le point de départ des révélations historiques et des résurrections géographiques auxquelles nous venons d'assister, mais ce n'est pas tout.

Avenas possède encore sa vieille église du IXe siècle, et a, dans cette église, un autel antique non en marbre « blanc, » comme l'écrit M. Adolphe Joanne, dans sa *Géographie du département du Rhône*, page 38, mais en pierre blanche, d'un grain très fin. La tradition constante et unanime, recueillie par l'historien Severt, en attribue la fondation et la donation à l'empereur Louis le Débonnaire. Aujourd'hui, cette tradition n'est plus seulement verbale. La publication du *Cartulaire de Saint-Vincent*, en 1864, prouve, on vient de le voir, qu'elle a toujours été corroborée par des chartes authentiques, écrites depuis l'origine de la fondation. Cet autel nous apparaît comme une page certaine de notre histoire locale, et comme un curieux spécimen de l'art chrétien, à l'époque la plus reculée du Moyen-Age. Il est juste de lui consacrer la fin de cette étude, qui aura nécessairement une assez grande étendue, parce qu'il me faut :

1° Rétablir la possession de Louis le Débonnaire, contre M. de La Roche La Carelle, qui, par je ne sais quelle distraction téméraire, a voulu substituer au fils de Charlemagne un saint monarque, venu 400 ans plus tard ;

2° Expliquer intégralement l'inscription et les bas-reliefs, qui ne l'ont jamais été, de manière à donner une sérieuse et entière satisfaction au lecteur.

Je commence par l'inscription qui se lit au côté de l'épitre.

Digitized by Google

XIII

INSCRIPTION DE L'AUTEL D'AVENAS

J'ai sous les yeux trois exemplaires imprimés de l'inscription d'Avenas. Le plus ancien est celui de M. Péricaud, dans l'*Album du Lyonnais* (1843-1844), tome II, page 65. Le second est celui de M. de La Roche La Carelle, au tome II de son *Histoire du Beaujolais*, page 26. Le troisième est celui de M. Charles de la Rochette, dans son *Histoire des évêques de Mâcon*, imprimée en 1866, tome I, page 253. Il y a entre eux quelques variantes, qui viennent de la difficulté de bien lire certaines lettres altérées par l'injure du temps. La mesure prosodique et la latinité demandent, je crois, qu'on la lise ainsi :

Rex Ludovicus pius et virtutis amicus
Offert ecclesiam. Recipit Vincentius istam.

Lampade bissena fluxurus julius ibat.
Mors fugat obpositum Regis ad interitum.

Cette curieuse inscription, on le voit, est composée de trois hexamètres suivis d'un pentamètre. La césure y rime avec la dernière syllabe de chaque vers, selon le mauvais goût du temps. Dans le troisième hexamètre, j'ai rétabli la vraie leçon, en écrivant *fluxurus*, qui a la même mesure poétique, à la place de *fluiturus* qui est un affreux barbarisme, à la charge d'un mauvais copiste.

Le distique qui termine, c'est-à-dire, les deux derniers vers, exprime la date précise du mois et de l'année, qui est celle de la mort de l'auguste fondateur. On se plaisait, à cette époque, à formuler ce double fait sous des idées et en des termes énigmatiques, dignes vraiment de nos charades et rébus contemporains.

Louis le Pieux ou le Débonnnaire est mort le douze des calendes de juillet (20 juin) 840, selon le témoignage de son fils, Charles le Chauve, dans une charte de l'an 854, qu'on peut lire soit au *Car-*

Digitized by Google

tulaire de Saint-Vincent, page 44, soit dans la *Gallia Christiana*, tome IV, parmi les *instrumenta* ou preuves, page 267. On y lit ces mots : « In die obitus genitoris nostri Augusti HLUDOVICI quae est XII^a Kal. Julii. »

Le douze des calendes de juillet est le douzième jour avant le 1er de ce mois, soit le 20 juin. Ces douze jours de calendes sont exprimés par ces deux mots : *Lampade bissena*, qui veulent dire deux fois six soleils, ou douze soleils, douze jours. *Fluxurus*, au participe futur, fait voir qu'on n'était pas encore dans le courant de juillet. *Ibat* marque que ce mois approchait.

Obpositum peut être pris substantivement ou comme participe du verbe *obponere* ou *opponere*. Dans le *Glossaire* de Ducange, il est dit à ce mot : « Opponere, in pignus dare ; » et encore : « Oppositus est quasi contra positus, vice pignoris datus. » En fondant des monastères et des églises, on donnait des gages au Maître souverain de la vie et de la mort, non seulement en vue d'obtenir le ciel, mais aussi pour écarter les calamités du temps présent et surtout l'heure de la mort.

Mais la Mort, ici personnifiée et mise en action, n'a pas plus exaucé Louis le Débonnaire qu'elle ne se laissera toucher plus tard par les larmes et les royales largesses de Louis XI.

La Mort a des rigueurs à nulle autre pareilles :
On a beau la prier ;
La cruelle qu'elle est se bouche les oreilles
Et nous laisse crier.

Je crois qu'on pourrait traduire ainsi l'inscription fatidique d'Avenas :

« Le roi Louis, le pieux et l'ami de la vertu, — offre une église. Vincent la reçoit. — Après douze soleils, juillet allait commencer son cours, — quand la Mort écarte les gages présentés pour conjurer le décès du roi. »

Louis le Pieux est mort en 840. C'est l'année de l'érection de l'autel d'Avenas.

Digitized by Google

XIV

C'est en face de l'inscription d'Avenas que la lumière s'est faite dans l'esprit de M. de La Roche la Carelle, et que, le premier, il a eu l'idée de substituer saint Louis à Louis le Débonnaire, dans la fondation d'Avenas, contrairement à la tradition commune de neuf siècles, recueillie et transmise fidèlement par l'historien Severt. M. de La Roche la Carelle le proclame, s'en glorifie, et ne veut pas laisser M. Boué partager avec lui l'honneur de cette découverte. (1) C'est aussi par cet endroit que je commence ma réponse.

« Le style de l'inscription, » dit mon noble contradicteur, « nous a frappé d'abord, et a commencé à nous mettre sur la voie. *Ludovicus pius et virtutis amicus* nous semble convenir merveilleusement au roi que l'Église a décoré de l'auréole des saints. »

A quoi je dis d'abord : « N'allons ni si vite, ni si haut. » *Ludovicus pius* est simplement le nom de baptême joint au surnom traditionnel de Louis le Débonnaire. Tous les historiens qui ont écrit en latin, n'appellent pas autrement le fils et successeur de Charlemagne : *Ludovicus Pius*. Qu'il me suffise de nommer Baronius, dans ses *Annales ecclesiastici*, et Mabillon, au tome II de ses *Annales Ordinis sancti Benedicti*. Jacques Guérin, dans sa *Tabula chronographica status Ecclesiae*, imprimé à Lyon en 1616, in-fol., écrit à la page 593 : *Ludovicus I, cognomento Pius*. Notre vieux mot « débonnaire » n'est que la traduction du latin *pius*, qui veut dire : « facile à pardonner. » Moréri dit de même : « Louis I, surnommé le Pieux et le Débonnaire. »

L'historien moderne du Beaujolais prend évidemment *pius* pour synonyme de *sanctus*. La différence est immense pourtant.

L'Église, en décorant ses héros de l'auréole des saints, ne leur

(1) *Histoire du Beaujolais*, t. II, p. 32, et notes.

Digitized by Google

donne jamais le titre de « pieux; » mais, à des degrés divers, ceux de « saints » et de « bienheureux : » *beati, sancti.*

Pius n'a pas le même sens que *sanctus. Pius* exprime des qualités naturelles et des vertus humaines. Le *Dictionnaire latin* de Noël traduit ainsi ce mot : « Pieux, affectueux, tendre, bon, doux, traitable, religieux. » Le peuple de la vieille Rome était religieux jusqu'à la superstition, quoique payen. Dans le langage et la pensée de l'Église, *sanctus* est réservé aux vertus surnaturelles et héroïques du grand chrétien.

Pour le maigre plaisir de déposséder Louis le Pieux ou le Débonnaire, on amoindrit donc, sans y songer, l'auréole divine de saint Louis.

M. de La Roche la Carelle continue :

« Bien d'autres souverains, nous le savons, ont reçu le titre de « pieux, » mais toujours accompagné de ceux de « très grand, » — « très puissant. »

Cette accumulation d'épithètes sonores et orgueilleuses ne se rencontre guère que chez les empereurs païens de la vieille Rome, et plus particulièrement chez ceux qu'un décret du Sénat avait honorés de la couronne radiée, et mis au rang des dieux. La formule de Louis I était celle-ci : « Hludovicus, divina ordinante Providentia, imperator, augustus ; » et la voix des seigneurs, du peuple et de la postérité l'a toujours appelé simplement et chrétiennement : « Ludovicus cognomento Pius ; » Louis surnommé « le pieux, » synonyme de notre vieux mot « débonnaire. »

Enfin le paragraphe se termine ainsi :

« Saint Louis seul pouvait borner son ambition à ceux (aux titres) de « pieux et ami de la vertu. »

Non, assurément, saint Louis n'est pas le seul, parmi les rois très chrétiens de la fille aînée de l'Église, qui ait mérité le titre de « pieux et d'ami de la vertu, » et qui ait pu borner là son ambition. Déjà,

Digitized by Google

400 ans avant ce saint monarque, les contemporains de Louis Ier, fils de Charlemagne, lui avaient décerné ce titre à la lettre.

Ils le gravaient sur la pierre, et c'est là qu'un de ses contemporains est allé chercher, semble-t-il, cette phrase naïve, qui n'est, à vrai dire, que la traduction de l'inscription d'Avenas : « Si devait bien (Louis le Pieux) avoir cette fin, car il avait toujours mené une vie ornée de vertus. »

Rex Ludovicus pius et virtutis amicus. (1)

XV

Toutes les chartes du *Cartulaire de Saint-Vincent*, concernant Avenas, sont antérieures de plusieurs siècles à saint Louis. La dernière est de 1117. C'est celle déjà citée en la première partie de ce travail, où il est écrit qu'Avenas s'appelait anciennement le monastère de Pelage : « In villa de Avenaco quae antiquitus monasterium Pelagi vocabatur... »

Tout était consommé depuis près de trois siècles : la dévastation du monastère de Pélage par les Sarrasins ; la revanche de Charlemagne, qui les refoule au-delà de la Saône ; la restitution et donation par Louis le Pieux au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon ; la fondation de l'église par l'empereur Louis Ier ; la substitution du nom d'*Avenacum* à celui de Rosarias. Et vous voulez attribuer à saint Louis, qui a vécu de 1226 à 1270, la donation d'Avenas à l'église de Mâcon, la fondation de son église paroissiale et l'érection de son royal autel ! Cela n'est pas admissible.

C'est en 1238 que saint Louis réunissait le comté de Mâcon à la couronne de France, l'ayant acheté de Robert de Dreux, dit « de Braine. » Robert de Dreux agissait de concert avec sa femme, Alix

(1) Zeller, maître de conférence à la Faculté des lettres de Paris : *Vie de Louis le Pieux, par ses contemporains*. Paris. Hachette. 1883. Page 124, lignes 30 et 31.

Digitized by Google

de Mâcon, qui lui avait apporté en dot ce comté souverain. Dieu ne lui avait pas donné d'héritier direct. Or, on ne trouve dans le *Cartulaire de Saint-Vincent* aucune charte de saint Louis. C'est donc bien et à juste titre sur l'empereur et roi (1) Louis le Pieux, que la reconnaissance de l'Église et du Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, au sujet d'Avenas, s'est reportée traditionnellement pendant dix siècles. Nous trouverons plus loin, dans l'interprétation des bas-reliefs de l'autel, une confirmation éclatante de ce fait incontestable.

XVI

L'article de M. de La Roche la Carelle sur Avenas ressemble fort au plaidoyer d'un habile et audacieux avocat, en faveur d'une mauvaise cause. Il a conçu une idée nouvelle, il l'aime comme son enfant, il y tient comme à son honneur. Pour la faire prévaloir, il ne fait qu'affirmer avec une assurance digne d'une meilleure cause. Il semble ignorer ce principe éternellement vrai qu'une assertion ne prouve qu'autant qu'elle est démontrée. Il ne suffit pas de nous dire que « l'archéologie a fait de grands progrès depuis 1834; que de ces connaissances nouvelles il résulte que l'autel d'Avenas, étudié sous le rapport de l'art, ne peut plus être classé au nombre des monuments carlovingiens; que le style de la composition, le trait du dessin, l'exécution de la sculpture, et surtout la forme des lettres de l'inscription s'y opposent invinciblement. » Je ne puis voir là que des assertions gratuites, des généralités, qui ont leur

(1) Louis le Débonnaire, comme son père Charlemagne, était à la fois empereur des Romains et roi des Francs. On disait naguère : « Napoléon, empereur des Français et roi d'Italie. » On dit, depuis quelques années : « Victoria, reine d'Angleterre et impératrice des Indes. » Il n'y a donc rien de sérieux dans l'objection tirée du titre de « roi » donné à l'empereur Louis Ier : « Rex Ludovicus, » surtout en poésie. Le même souverain termine ainsi la charte fondamentale de l'an 815, la première qu'on verra aux pièces justificatives : « Actum Aquis Grani, palatio regio, in Dei nomine. » — « Fait à Aix-la-Chapelle, dans le palais royal, au nom de Dieu. »

Digitized by Google

contrepartie à quelques lignes de là, dans la citation empruntée à M. Vietty, « si connu, » dit M. de La Roche la Carelle, « si connu par ses travaux archéologiques, qui a visité ce monument en compagnie de quelques savants amateurs. » M. Vietty en parle ainsi : « L'autel d'Avenas m'a paru avoir tous les caractères des monuments carlovingiens, tant à cause du costume d'une partie des figures, que par la forme des lettres de l'inscription, et par le style de la sculpture, qui a la teinte de cette époque..... » Et, un peu plus loin, M. Vietty ajoute : « Ce monument est important sous le rapport de l'art et de l'histoire. Son inscription s'accorde avec le genre de la sculpture, pour le faire attribuer, avec la tradition, au temps de Louis le Débonnaire, qui serait représenté lui-même offrant le simulacre de l'église qu'il paraît avoir fondée. »

Lequel croire de M. de La Roche la Carelle seul ou de M. Vietty, se présentant à nous avec des travaux archéologiques si connus et la bonne « compagnie de quelques savants amateurs, » dans sa visite à Avenas ?

Il est bien aisé d'écrire : « Son séjour à Avenas fut malheureusement trop court, et ne lui permit pas d'examiner ce monument avec tout le soin convenable..... » On ne dit ni le temps que M. Vietty est resté à Avenas, ni le temps qu'il eût fallu y rester pour pouvoir juger ce monument. Si M. Vietty eût abondé dans un certain sens, il est à croire qu'on trouverait son séjour assez long et son jugement éclairé et consciencieux.

On écrit un peu plus loin : « M. Vietty connaissait la légende de Severt. » Je le crois bien. Il ne pouvait pas en connaître d'autre. Celle de M. de La Roche la Carelle n'était pas encore sortie de son cerveau.

« M. Vietty est arrivé à Avenas avec des idées préconçues. Il s'est laissé facilement entraîner par quelques caractères généraux qu'il a cru remarquer dans le style de l'autel. La plupart des sujets représentés lui ont échappé. Il n'a point analysé l'inscription. On peut donc sans témérité récuser son autorité dans cette circonstance. »

Digitized by Google

Il m'est impossible de voir là autre chose que du verbiage et de l'avocasserie. Il n'y a que des soupçons et des hypothèses ; mais de faits ou de preuves, point. Je trouve surtout charmante cette grave objection : « Il n'a point analysé l'inscription ! »

Quelle analyse voulez-vous qu'on fasse de quatre malheureux vers, altérés par les copistes, et incompris de vous-même ? En effet, vous maintenez la leçon *fluiturus*, qui est un affreux barbarisme, à la place de *fluxurus*, participe futur du verbe *fluo*. Dans le pentamètre qui finit l'inscription, vous donnez à *fugat* le sens absolument contraire de *fugit*. Vous faites ainsi « fuir » celui qui « met en fuite. » Au même vers, vous négligez absolument l'idée considérable et le mot de « décès : » — « Regis ad interitum. » Mais c'est assez.

XVII

Si encore il n'y avait dans l'article que j'étudie que des fautes de prosodie et de grammaire !... Mais les erreurs historiques et exégétiques y abondent.

Ainsi on fait de Pélage un monastère de religieux. Il fallait cela, peut-être, pour y faire passer et recevoir décemment saint Louis et sa cour, se rendant à Aigues-Mortes, en 1248. A quoi je réponds :

1° On ne trouvera nulle part que saint Louis et sa cour se soient jamais arrêtés à Avenas, ou en aient eu seulement la pensée.

2° Pélage était un monastère de religieuses, dédié à Notre-Dame, comme l'est encore aujourd'hui l'église d'Avenas qui l'a remplacé. Je l'ai assez établi précédemment, en m'appuyant sur le *Cartulaire de Savigny et d'Ainay* et sur celui de Saint-Vincent de Mâcon. Qu'il me suffise de rapporter ici ces quelques lignes déjà citées de la charte fondamentale, donnée, l'an 815, par Louis le Débonnaire : « In pago Lugdunensi, in villa quae vocatur Rosarias, quas olim quaedam *femina Dei Sanctimonialis Anstrudis* Domino et genitori meo Karolo... per Cartulam delegavit donationis. »

3° Le monastère de Pélage avait était détruit par les Sarrasins. Il n'en restait que le nom auquel fut substitué celui d'Avenas : « In

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

villa Avenaco, quae antiquitus monasterium Pelagii vocitatur. » (1) Et trois cents ans après on veut ressusciter ce monastère; on veut en faire un monastère d'hommes; on veut en attribuer la fondation à saint Louis, dont le *Cartulaire de Mâcon*, témoin domestique de ces choses, ne fait pas même mention.

4° Qu'on me permette de donner un spécimen des déductions logiques de M. de La Roche la Carelle. « Une dernière observation, » dit-il, « va corroborer tout ce que nous avons dit plus haut. Severt rapporte que, de son temps (au XVIIe siècle), on voyait encore, dans l'église d'Avenas, une pierre sépulcrale sur laquelle on lisait : « Hic « jacet Dominus Joannes Minet P... curatus hujus ecclesiae, qui « obiit anno Domini 1292. »

« On conviendra que la date inscrite sur cette tombe concorde merveilleusement avec notre système. L'église, fondée en 1248, aurait eu pour premier curé Jean Minet, mort en 1292, et son corps aurait été inhumé dans le chœur. »

Rien n'indique que Jean Minet ait été le premier curé d'une paroisse qui existait depuis plus de deux cents ans : « In villa Avenaco quae antiquitus monasterium Pelagii vocitatur. » La lettre, initiale P. ne veut pas dire *primus*, mais *presbyter curatus*, prêtre curé, selon le style du temps. Il faut y mettre plus que de la bonne volonté pour y lire que Pierre Minet fut le premier curé d'Avenas.

XVIII

Je viens à l'exposition et à l'interprétation des bas-reliefs de l'autel d'Avenas. Nous y trouverons une abondante justification de la thèse historique que je soutiens, avec tous les siècles passés, contre le système nouveau de l'historien du Beaujolais.

La face principale, ou le devant de l'autel d'Avenas, représente une des plus grandes scènes évangéliques. C'est Jésus-Christ don-

(1) *Cartulaire de Saint-Vincent*, charta 586, de l'année 1117.

Digitized by Google

nant à ses apôtres la mission d'aller évangéliser et convertir le monde. (1)

Le milieu, dans toute sa hauteur, est occupé par un oval à ogive, dans lequel on voit, assis sur un trône, le sauveur du monde avec le nimbe crucigère. Il tient à la main gauche le livre divin des Évangiles; et, de la droite, il bénit ses apôtres, tandis que sa bouche entr'ouverte semble prononcer le texte sacramentel : « Euntes docete omnes gentes. »

Aux quatre angles, laissés vides par la formation de l'ovale, sont sculptés les emblèmes liturgiques des quatre évangélistes : l'homme

de saint Mathieu, l'aigle de saint Jean, le lion de saint Marc et le bœuf de saint Luc.

A droite et à gauche, sur deux rangs superposés, sont rangés, trois à trois, les douze apôtres assis, le livre des évangiles à la main, à

(1) J'ai unmoment hésité, la composition du sujet pouvant également convenir à cet autre texte évangélique : « Cum sederit filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes duodecim tribus Israël. » (Matth., XIX; 28.) — Mais la présence de Judas, dans le bas-relief, n'a pas tardé à me fixer. Il est évident que le damné ne siègera pas, au jugement dernier, parmi les apôtres; tandis qu'il était au mileu d'eux quand le fils de Dieu leur a dit : « Ite, ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos. » (Luc., X, 3. — Matth., X 16.)

Digitized by Google

l'exception du dernier à gauche du Sauveur, dans le rang inférieur. Ce personnage présente grandes ouvertes les deux mains vides. Ce doit être Judas le traitre qui a perdu son rang dans l'apostolat pour aller en son lieu : « Apostolatus de quo prævaricatus est Judas ut abiret in locum suum. »

En fait de noms, il n'y a plus de lisibles que ceux de Simon, de Thomas, de Philippe et de Jacques.

Ce bas-relief est encadré entre deux lourdes colonnes romanes, dont les chapitaux supportent la grande pierre sacrée qui achève l'autel.

Dans les *Monuments anciens et modernes* de Gailhabaud, tome II, on trouve un autel analogue, quant à la composition, à celui d'Avenas : c'est celui de Combourg, dans le royaume de Wurtemberg. Il est en bronze, et chaque apôtre est encadré dans une riche mosaïque. « Il y a dans l'autel de Combourg, » dit Gailhabaud, « une ornementation, des sculptures et des mosaïques dont l'ensemble ne nous permet point de faire remonter ce monument plus haut que la fin du XIIe siècle, ou aux premières années du XIIIe. » C'est déjà antérieur au siècle de saint Louis. Et si à côté de l'autel de Combourg nous plaçons son similaire d'Avenas, ce dernier vieillira de plus de deux cents ans, et nous apparaîtra sans peine comme contemporain de Louis le Pieux.

XIX

C'est assez pour le devant de l'autel d'Avenas. Passons au côté de l'épître. Le bas-relief est encadré comme celui du devant. Il représente l'acte de donation de Louis le Pieux, au Chapitre de la Cathédrale de Mâcon.

Entre le monarque agenouillé et saint Vincent debout et couronné de l'auréole des saints, se dresse gracieusement une église toute semblable à celle qui est encore l'église paroissiale d'Avenas. Cette église est séparée du sol par un lit de feuilles d'acanthe, sur lequel elle repose. L'auguste donateur, ayant la couronne royale sur la tête, la touche de la main comme signe de tradition. Le diadème

Digitized by Google

qui entoure la tête du monarque est absolument semblable à celui que lui donnent les enluminures contemporaines. M. Zeller, dans son *Louis le Pieux*, page 147, en reproduit une tirée du manuscrit

latin 5927 de la Bibliothèque nationale. C'est au-dessous de ce sujet historique que se trouve gravée l'inscription : *Rex Ludovicus Pius*, qu'on a lue plus haut, et sur laquelle je n'ai pas à revenir.

XX

J'arrive à la portion la plus intéressante et la moins comprise de l'autel d'Avenas. C'est le bas-relief qui décore le côté de l'Évangile. Il se divise, dans le sens des lignes horizontales, en deux compartiments superposés l'un à l'autre. Celui du haut représente les deux mystères de l'Annonciation et de la Présentation. Tout le monde est d'accord jusque-là.

Mais les deux sujets exposés dans le compartiment inférieur n'ont pas été compris. Personne n'a songé à en faire l'application à l'auguste fondateur. C'est de lui pourtant qu'il s'agit ici ; et l'interprétation qu'on va lire de ces deux tableaux intéressants satisfera, j'ose l'espérer, les esprits les plus difficiles.

Dans le bas-relief du côté de l'Épître, l'empereur Louis le Pieux

Digitized by Google

offre une église à saint Vincent, nous venons de le dire. Dans le bas-relief opposé, qui nous occupe présentement, il reçoit, dès ici-bas, la récompense de sa piété. A son lit de mort, il est visité par la

Sainte-Vierge tenant l'enfant Jésus. Dans l'autre tableau, son âme est enlevée à la terre et emmenée au ciel.

Non, ce n'est pas une histoire imaginaire que l'apparition de la Sainte-Vierge, portant dans ses bras l'enfant Jésus, à Louis le Débonnaire mourant. Ecoutez le récit de ses contemporains, recueilli et publié par M. Zeller, à la page 126 de son volume déjà cité : *Louis le Pieux*.

« Quand ce vint à cette heure que l'âme dût partir du corps, il tourna sa face à senestre partie, et à toute la force qu'il put en soi trouver, par manière de grande indignation, dit : « Huz! huz! » qui veut autant dire : « Hors! hors! » dont il appert qu'il vit le diable, en cette heure, de laquelle compagnie il n'eut oncques que faire, ni mort, ni vif.

« Après ce retourna sa face à dextre partie, et puis leva les yeux vers le ciel; et de tout comme il regardait plus horriblement à la sénestre partie, de tant regardait-il à dextre plus liément, en telle manière que entre lui et un homme qui rit, n'avait point de différence. »

Digitized by Google

Qu'est-ce à dire, sinon que, avant de mourir, le vertueux monarque fut livré, par la permission de Dieu, et à l'exemple du Sauveur dans sa tentation à de cruelles angoisses. « Huz! huz! » s'écriait-il, c'est-à-dire : « Retire-toi, Satan. » Et après que le diable se fut éloigné, ce ne sont pas les anges du ciel, mais la reine des anges elle-même qui vient le consoler et le soutenir.

Notre vieil historien n'est pas si explicite. Il se contente de constater l'état de liesse, de bonheur et de céleste sourire qu'on voyait sur la figure du roi mourant; tel que celui que, de nos jours, la foule du peuple, accourant de toutes parts, contemplait sur le visage transfiguré de Bernadette Soubirous, quand elle était en conversation intime et divine avec l'Immaculée Conception, à la grotte de Massabielle.

Ce que l'historien n'a pas écrit, l'artiste contemporain le proclame aux générations futures, quand il nous montre, avec son ciseau, sur le marbre de l'autel d'Avenas, l'auguste Marie avec l'enfant Jésus, au chevet de Louis le Pieux mourant. Et le témoignage de l'artiste est vrai; et, uni à celui de l'historien et de la tradition, il confirme merveilleusement ce qu'on a appelé la *légende* dix fois séculaire, recueillie par Severt; comme, du même coup, il condamne sans rémission le rêve creux qu'on a essayé de lui substituer, au sujet de l'église et de l'autel d'Avenas.

XXI

Le second tableau, qui n'a pas été mieux compris et expliqué que le précédent, renferme ce que je n'hésite pas à appeler l'apothéose de Louis le Pieux.

Ce n'est pas une assomption comme celle de la Sainte Vierge, puisque nul, depuis Adam, n'est arrivé à la gloire de la résurrection corporelle, hormis la divine Marie, à l'exemple et par la grâce de son divin fils. C'est pourquoi, entreprendre l'apothéose d'un autre saint quelconque est toujours un écueil difficile pour les meilleurs artistes; et on pêche contre la vérité quand, après la

Digitized by Google

mort d'un héros chrétien, on représente s'élançant vers les cieux, portée par les anges, sa dépouille mortelle, son corps, avec la gloire et l'aspect d'un triomphateur. Voyez, par exemple, l'apothéose de saint Bruno par notre grand Le Sueur.

Le Moyen-Age, même avant saint Thomas, possédait, mieux que nous, la science théologique, et respectait mieux l'esthétique chrétienne. On se gardait bien alors d'anticiper arbitrairement sur l'heure de la résurrection future et de notre assomption à tous. Toujours les artistes d'alors vous montrent le corps du saint, couché dans son lit, et rendant son âme à son créateur souverain, avec une placidité, une grâce touchante et un sourire de prédestiné.

Cependant, pour rendre d'une manière sensible la sortie de l'âme et son élan vers le ciel, s'inspirant de cette expression évangélique : *expiravit*, et de celle de la sainte liturgie : *efflavit animam*, ils allaient volontiers jusqu'à faire partir des lèvres du mourant un souffle, un rayon qui se dirigeait vers le ciel en s'élargissant; et, dans ce rayon céleste, on voyait un petit corps humain, allongé et fluet, dégagé en quelque sorte de la matière, le *corpus spiritale* de saint Paul. Ainsi en est-il dans le 32e tableau de la vie en images de saint Norbert. Ainsi encore, dans le 45e tableau de l'histoire en images de saint Gaétan de Thiène, gravée et imprimée à Vérone en 1619. On retrouve la même idée et la même image dans les vieilles peintures murales d'Anzy-le-Duc, à la mort du disciple de saint Benoît, saint Maur.

D'autres, pour exprimer la même pensée, je veux dire la séparation de l'âme immortelle de son corps de mort, partaient d'un autre passage de l'écriture et recouraient à une image assez différente.

Ainsi, dans la célèbre vision en laquelle saint Pierre est invité, à l'occasion du centurion Corneille, à s'appliquer désormais à la conversion des Gentils, nous lisons qu'il vit le ciel ouvert, et comme une grande nappe suspendue par les quatre coins, qui descendait du ciel en terre, et une voix vient à lui qui disait : « Lève-toi. N'appelle point impur ce que Dieu a purifié... » Et aussitôt la nappe rentra dans le ciel.

Voilà bien l'explication de notre bas-relief. Le corps de Louis le

Digitized by Google

Pieux est couché dans le lit où il vient de rendre l'âme à son créateur. Deux personnages pleurent, l'un au chevet, l'autre au pied du lit mortuaire. Cependant une sorte de corbeille flexible comme une nappe, venue du ciel, contient, sous une forme humaine, l'âme du monarque, et deux mains mystérieuses la retirent de la terre et la transportent dans la céleste patrie.

Je ne sais vraiment laquelle de ces deux manières d'exprimer le départ de l'âme pour une meilleure vie, est la plus expressive. Mais on conviendra, sans peine, qu'au point de vue de la naïveté et de la vérité, elles se valent l'une l'autre.

XXII

En résumé, je reste profondément convaincu des faits suivants :

1° La donation ou restitution du monastère de Pélage au Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon est le fait magnifique et pieux de Louis le Débonnaire, dès la première année de son règne si éprouvé, l'an 815. Il faisait partie des biens donnés par ce prince, sur le territoire lyonnais, à l'église de Mâcon, qui avait tant eu à souffrir de l'invasion des Sarrasins ;

2° L'église paroissiale d'Avenas, bâtie à la place du monastère antique et détruit de Notre-Dame de Pélage, est une des nombreuses fondations de ce monarque vraiment pieux de surnom et d'effet ;

3° L'autel monumental d'Avenas n'a été fait ou achevé qu'après le décès de Louis le Pieux, en 840, puisqu'on y lit le jour et le mois de sa mort, que n'ont pu conjurer ses bonnes œuvres et les ferventes prières de ses obligés ;

4° Le monastère de Pélage jusqu'à sa destruction par les Sarrasins, était sur le territoire d'une paroisse appelée *Rosarias* qu'on peut traduire par le nom de « Rosières. » C'est bien plus tard, et quand Louis le Débonnaire eut fondé son église en ce lieu, où elle est encore, que cette église devint le centre de la paroisse, qui reçut le nom d'Avenas, soit à cause de l'avoine qu'on y recueillait en abondance, soit du nom de la princesse Avana, sœur de Guillaume le Pieux, duc d'Aquitaine et fondateur de Cluny, en signe de reconnaissance pour les bienfaits de cette grande maison souveraine ;

Digitized by Google

5° La ville de Beaujeu, la souveraineté et le nom de Beaujolais datent du xe siècle, ainsi que la fondation du château de Beaujeu, pour un prince de la grande famille des comtes de Forez. C'est aussi vers cette époque que fut fondée la collégiale de Beaujeu, au pied du château. Antérieurement il n'y avait là qu'une petite paroisse qui s'appelait *Bogenis*, et qui avait son église un peu plus bas dans la vallée ;

6° Avenas appartenait à l'*ager* de Villé-Morgon, qui n'était pas le dernier des *agri* du pays mâconnais : *pagus Matisconensis*. On a généralement confondu l'*ager* de Villié avec celui de Viré;

7° Enfin, les faits représentés dans les trois bas-reliefs ont entre eux une liaison intime et logique, comme les trois parties d'un discours achevé.

C'est d'abord, sur la face antérieure de l'autel, la promulgation de la loi évangélique, et la mission donnée aux apôtres de la faire connaître dans le monde entier : « Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit. » La foi et les œuvres chrétiennes, voilà les conditions essentielles du salut.

Puis, au côté de l'Épître, sont signalées les œuvres de piété et de charité, dans la fondation d'une église, et la donation de biens terrestres pour subvenir aux besoins de l'enseignement du peuple, de l'assistance des pauvres et de la beauté du culte divin.

Le troisième bas-relief, du côté de l'Évangile, nous montre la récompense de la foi et des bonnes œuvres. C'est le ciel où règne l'auguste mère de Dieu, après avoir consommé tous ses mystères d'ici-bas. C'est la grâce d'une sainte mort que nous lui demandons tous les jours, et dont nous avons l'exemple sous les yeux dans le décès de Louis le Pieux. La présence de la Sainte Vierge à ce redoutable moment prouve la fidélité de Dieu à ses promesses. N'a-t-il pas dit ? « Bienheureux celui qui a l'intelligence des besoins du pauvre et de l'indigent !... Au mauvais jour le Seigneur le délivrera. Le Seigneur l'assistera lui-même sur son lit de douleur. Le Seigneur retournera son lit, pour soulager ses infirmités (Ps. XL, 1 et 3.). »

J'ai dit au nombre 3° que l'autel d'Avenas n'avait été fait ou achevé qu'après le décès du roi Louis I. Cet autel est le fruit des

Digitized by Google

largesses suprêmes du fondateur de l'église et de la paroisse. C'est donc le monument authentique de la reconnaissance de l'église de Mâcon et des habitants du lieu qui l'ont si bien conservé à travers tant de siècles et tant de révolutions.

Les contemporains de Louis le Débonnaire nous ont laissé sur ses dispositions dernières et sa résolution de se défaire de tout en faveur des siens, des églises et des pauvres, afin de mourir pauvre lui-même, un récit trop touchant pour ne pas trouver ici sa place.

« Lors commanda à Drogon, son frère, l'évêque de Metz, que il fit venir devant lui tous les chambellans du palais et les ministres; et voulut que tous ses joyaux et ses meubles, en quelque sorte que ce fût, fussent écrits, fût en or, fût en couronnes, ou en pierres, ou en armes, en livres, en vaisselle, en drap de soie, ou en ornements d'églises. Pour ce le faisait que il voulait savoir ce qu'il pourrait donner aux églises, aux pauvres, aux ministres du palais, et aux deniers qu'il pourrait laisser à ses fils...

« Après qu'il eut ainsi ordonné de toutes choses, il rendit grâces à Dieu de ce que rien de propre lui demeurait... » (1)

XXIII

Au commencement de cette étude, j'ai écrit, sans hésiter, que « c'est avec les Cartulaires qu'on refera notre histoire provinciale « qui a grand besoin d'être refaite. » Le mémoire qu'on vient de lire justifie déjà, j'ose l'espérer, cette assertion, pour ce qui est du Beaujolais. Mais il s'en faut que j'aie épuisé le chapitre des rectifications et additions qui restent à faire relativement à l'histoire de ce petit pays. En étudiant à fond le *Livre enchaîné* ou Cartulaire de Saint-Vincent, on y trouvera la réponse à une foule de questions

(1) *La succession de Charlemagne.* Histoire de Louis le Pieux (814-840). Extraits des gestes de Louis le Débonnaire, de l'astronome de Nithard, de Thégan, d'Emold le Noir, etc., publiés par B. Zeller, maître de conférence à la Faculté des lettres de Paris. Paris. Hachette. 1883. P. 121.

Digitized by Google

relatives à l'origine des propriétés, aux mesures agraires, aux mœurs et usages du Moyen-Age, aux conditions faites aux planteurs de vigne, aux produits des forêts, chez nos pères.

Les Juifs ne paraissent pas avoir été inquiétés dans le Mâconnais. Un certain nombre de chartes sont relatives à leurs transactions avec le Chapitre de Saint-Vincent et avec les évêques de Mâcon. Mais ils payaient, chaque année, à l'évêque une rente qui ne pouvait pas les ruiner : une livre de piment et deux paires de sandales en étoffe de très bonne qualité : « Libram pigmenti et tempore « nativitatis et tempore paschali, caligas de optimo panno. » (Charte 529.)

On voit par un grand nombre de chartes que, dans nos pays vignobles, les paiements se faisaient ordinairement à la Saint-Vincent, comme ailleurs à la Saint-Martin.

On faisait des ventes « secundum legem salicam, » c'est-à-dire que l'immeuble vendu ne passait point aux femmes. (Ch. 117)

Dans la charte 365, Adalalinus, devenu veuf avec trois garçons et une fille, vend à l'église de Mâcon le fief et tous les biens qu'il possède « in pago Matisconensi, in agro Viriacense, in villa Ave- « naco » à condition que lui et ses enfants en jouiront toute leur vie, en payant annuellement six deniers de cens au Chapitre à la Saint-Vincent; et après le décès de tous, ces biens feront retour à l'église de Mâcon. On stipule dans l'acte que celui qui violera cette volonté, payera cinq onces d'or. (Charte 365.)

Dans la charte 586, concernant Avenas, on lit ces mots : « In « manso de monte Superbo, in forestaria Presidis. » La charte est de l'an 1117. Le *mons Superbus* a la même origine que *Bellusjocus*, *Bellavilla*, *Villafranca*. C'est le nom que la petite cour lettrée de Beaujeu donnait à la montagne, recouverte de belles forêts, qui était le rendez-vous ordinaire de ses chasses : *cum forestariâ Præsidis*. Selon Du Cange, *Præses* était synonyme de *Comes*. On disait donc la forêt du comte, comme ailleurs, le bois et la garenne du roi.

Dans ces temps, où il existait partout plus ou moins de forêts, les voies de communications rares et en mauvais état n'en permettaient guère le transport lointain. Les hêtres et les chênes surtout

Digitized by Google

vivaient toute leur vie, bien des fois séculaire. Ils offraient un beau produit annuel à ceux qui les possédaient. Avant Parmentier, la pomme de terre était inconnue dans nos climats. La faine et le gland en tenaient lieu. Le gland, si honoré dans la vieille Grèce et dans l'ancienne Italie, l'était encore parmi nos pères au Moyen-Age. Comme nos emboucheurs charollais disent aujourd'hui que le grand pré de Sarry engraisse cent bœufs; celui de Vaux, quatre-vingts; ainsi trouve-t-on dans notre Cartulaire telle forêt qui engraissait soixante, quatre-vingts, cent porcs : « Sylva ad saginandum porcos « centum..., ad saginandum porcos sexaginta... (Charte 104). » Ce produit avantageux, plus encore qu'aujourd'ui, avait son placement facile et assuré dans tous les bourgs, dans les villes voisines et surtout à Lyon.

Je reviens à la grande culture du Beaujolais et du Mâconnais. Ce n'est pas aujourd'hui qu'on ferait aux planteurs de vignes les conditions qu'on leur faisait autrefois. Le propriétaire fournissait le terrain favorable. Le planteur le meublait de vignes. Pendant cinq et quelques fois six ans, on n'avait rien à lui demander. Après cinq ans on partageait par moitié toute la plantation. Le fournisseur du terrain exploitait sa moitié à sa guise; le planteur, l'autre moitié, à la sienne, pendant toute la vie, et très souvent pendant celle de son père, de sa mère et de ses enfants après lui. Elle ne faisait retour au Chapitre, ou à l'église qu'après le décès de tout ce monde. Il était bien entendu et on stipulait que celui qui voudrait aliéner sa moitié, donnerait la préférence au propriétaire de l'autre. On trouve des conventions de cette nature, dans les chartes 106, 149, 167, 174, 263, 290 et 370.

Je termine en cherchant à déterminer l'époque de la plantation de la vigne, en grand, dans le Beaujolais et le Mâconnais.

XXIV

Au mois d'août dernier, alors que j'achevais la rédaction de ce mémoire, je reçus la visite d'un ancien élève, aujourd'hui un des viticulteurs les plus en vue du Lyonnais. Les études spéciales, les

Digitized by Google

leçons et les savantes publications de M. V. Pulliat, de Chiroubles, l'ont conduit à l'Institut agronomique de France, où il occupe la chaire de viticulture.

J'avais près de moi, tout ouvert sur une table, le Cartulaire de Saint-Vincent, M. Pulliat y jette les yeux et lit l'en-tête d'une charte du XIe siècle : « Otto comes cum Elisabeth conjuge reddit « vineas apud Sanciacum. » Voilà, me dit-il aussitôt, un texte bien précieux. Il détruit l'erreur de ceux qui veulent qu'il n'y ait eu des vignobles dans le Beaujolais et le Mâconnais, que depuis le XVe siècle.

Pour se renseigner sur la valeur de cette opinion, M. Pulliat avait compulsé les plus anciens papiers des études de notaires de la région, et n'avait effectivement point trouvé d'actes antérieurs au XVe siècle où il fut question de nos vignobles. C'est que l'institution des notaires civils n'est guère antérieure à cette époque. Auparavant les actes étaient écrits en latin et reçus par des clercs qui en gardaient le dépôt, consistant en des chartes isolées dont on a fait les cartulaires. Les études de notaires ne possèdent donc que la continuation des cartulaires, dont il est nécessaire de prendre connaissance, en chaque contrée, si l'on veut s'initier aux choses et aux titres authentiques du Moyen-Age. L'Eglise, fille et amie de la lumière, a toujours apprécié l'importance de ces actes; et le bref apostolique, adressé à M. Ragut, le 1er octobre 1864, par Mgr F. Mercurelli, secrétaire de Pie IX, pour les lettres latines, pour le remercier de l'hommage du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, commence ainsi : « Cùm discutiendis historiæ tenebris, mendisque « castigandis nihil utilius sit præteritarum ætatum monumentis, « novamque in dies lucem affulgere videamus antiquis legibus, « geographiæ, moribus ex erutis numismatis, lapidipus repertisque « codicibus; Sanctissimus Dominus Pius IX summoperè commen- « davit laborem à te susceptum in edendis et illustrandis actis, « chirographis, instrumentisque apographi codicis olim in tabu- « lario Matisconensis Ecclesiæ servati; teque per hoc opus de pa- « triâ historiâ meruisse censuit. »

Voyant la joie de M. Pulliat à la vue d'un texte authentique, qui

Digitized by Google

venait confirmer ses soupçons, je me donnai la joie de lui dire à mon tour :

Ce texte n'est point isolé. Dans ce précieux recueil d'actes authentiques, c'est par centaines que vous compterez les villages et hameaux, plantés de vignes depuis le IXe siècle.

Vos textes et vos preuves se multiplieront encore merveilleusement et remonteront jusqu'au delà du VIIIe siècle, si vous consultez les cartulaires de Savigny et d'Ainay, édités par Aug. Bernard; et celui de Cluny en voie de publication, à l'Imprimerie Nationale, par les soins intelligents de M. Alexandre Bruel, chef de section aux Archives nationales. Trois volumes sur cinq ont déjà paru.

Il est donc cent fois certain que la vigne a été cultivée en grand, dans le Mâconnais et le Lyonnais, avant même que le nom de Beaujeu fût connu et la principauté du Beaujolais créée.

Saint Benoît ayant fait du travail des mains un point important de sa Règle, il est évident que, de bonne heure, l'agriculture dut prendre, dans nos contrées, un grand et rapide essor, par le travail et l'exemple de nos premiers moines. Ce sont eux les grands planteurs de nos vignobles. Et ce qui vaut la peine d'être remarqué, ce ne pouvait être ni pour s'enrichir par l'exportation, ni pour vivre eux-mêmes avec sensualité. Les voies publiques manquaient à l'exportation, et la Règle leur imposait une abstinence et une mortification perpétuelle. A qui donc pouvaient profiter ces riches et belles productions? Au peuple des villes et des campagnes de la province.

Il en a été ainsi presque jusqu'au siècle dernier. C'est au XVIIIe siècle que les routes et les chemins ont commencé à se multiplier et à devenir meilleurs. Ce n'est qu'en 1783 qu'ont été ouverts simultanément le canal du Centre et ceux de la Saône à la Seine et au Rhin. Auparavant, il fallait amener les vins du Beaujolais et du Mâconnais à Roanne, à Briennon, à Marcigny et à Digoin, pour les expédier lentement, péniblement, par la Loire capricieuse et souvent impraticable, à destination d'Orléans, de Paris, Tours et de Nantes. Le voyage était long; c'était toute une odyssée. On racontera

Digitized by Google

longtemps encore, dans le Mâconnais, quelques incidents curieux qui ont signalé un des derniers voyages du paysan Brosses.

Dans je ne sais quelle localité (supposons que c'est à Digoin ou à Decise), il s'attable, avec une faim dévorante, en compagnie de deux commis voyageurs. Ils ont devant eux un plat très confortable composé d'un dindonneau flanqué de deux perdrix. Pour nos deux petit bourgeois voyageurs, quelle bonne aubaine de trouver l'occasion de jouer un paysan ! Ils commencent par prendre chacun leur perdrix et sont en train de les dévorer sans partage. Ce que contemplant notre Brosses, il en prend son parti et tire à lui le dindonneau, disant dans son patois mâconnais : « Messieurs, chacun son oiseau ! »

Quoique paysan, Brosses avait le goût du beau et il aimait le Roi. Désireux de le voir, il fut à Versailles un jour de grande fête; et il eut la chance d'obtenir une place au fond de la chapelle du château. Au moment de la bénédiction, alors qu'au signe du maître des cérémonies, le Roi, toute la cour et l'illustre assistance s'inclinent et adorent, celui-ci voit notre paysan qui était de haute stature, dépasser de la moitié du corps les fidèles qui l'entourent. Il multiplie les signes, insiste vivement et lui lâche le mot de la situation : « A genoux ! » — *Eti que je n'y sus pô*, répond le Mâconnais.

Il était effectivement à genoux comme tout le monde. L'incident avait fait sensation. Après la cérémonie, le Roi se fit présenter notre brave homme et lui dit : « Qu'êtes-vous venu faire à Paris ? — Notre « Sire, répondit-il, je vous le dirai bien; mais je vous demande « le secret pour quelque temps. J'amène des bateaux de vin mâcon- « nais à Paris. Voilà déjà bien des voyages que j'ai faits. Dans peu « de temps, ma fortune sera faite, et vous pourrez le dire à qui « vous voudrez. » On fit peindre la scène de la chapelle avec cette inscription : « *Eti que je n'y sus pô* ? » Et quand le secret fut levé, Brosses eut de nombreux imitateurs, et les vins frères du Mâconnais et du Beaujolais trouvèrent, à Paris, un incomparable débouché.

J'ai vu, il y a plus de cinquante ans, le petit-fils du paysan mâconnais, qui habitait le joli château de Cormatin, près Cluny. C'est lui qui venait de bâtir les deux vastes cuvages symétriques qu'on ren-

Digitized by Google

contre à droite sur la route, entre Prissé et Charnay, et qu'on appelait *les Folies-Brosses*. Louvetier, il s'occupait plus de la chasse au loup et au sanglier que de ses vignobles. Il n'a laissé qu'une fille naturelle qui fut la première femme de M. Henri de Lacretelle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

CHARTE FONDAMENTALE
DE
LOUIS-LE-DÉBONNAIRE

Il ne s'y trouve encore ni le nom du Beaujolais, ni le nom d'Avenas. C'est la charte LVIIIe du Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon (1).

I

Charte LVIIIe du Cartulaire.

Anno 815

In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu Christi, Hludovicus divinâ ordinante providentiâ Imperator Augustus. Si liberalitatis nostre munere, de beneficiis à Domino nobis conlatis, locis Domino dicatis aliquid conferimus, id nobis est ad mortalem vitam feliciter transigendum et ad eternam perpetualiter obtinendum profuturum liquido. Idcirco notum sit omnium fidelium nostrorum tàm præsentium quàm et futurorum (2) quià placuit nobis. pro mercedis nostre augmento cum anime nostre emolumento, res proprietatis nostre que sunt in pago Lugdunensi, in villâ quæ vocatur Rosarias, quas olim quedam femina Domini Sanctimonialis nomine Austrudis domino et genitori nostro Karolo bone memorie præstantissimo Imperatori per cartulam delegavit donationis, Ecclesie

(1) Hoc diploma vulgatur, in *Gall. Christ.*, t. IV, p. 264, aux preuves.
(2) Deest hic aliquid; fortè (*universitati*).

Digitized by Google

Sancti Vincentii Matisconensis tradere, ubi Hildebaldus episcopus preest. Has itaque res cum omnibus ad se pertinentibus vel aspicientibus, cum mancipiis duobus his nominibus Elmengario videlicet et Adgerio, cum casâ indominicatâ, curtis, soliis, pratis, perviis, exitibus vel omnibus adjacentiis, vel quantumcumque eadem sanctimonialis femina in eâdem villâ suâ fuit adjacentis possessio et presenti tempore nostri juris atque possessionis in eâdem villâ Rosarias in re proprietatis est, totum et ad integrùm, vel in exquisitum predicte ecclesie Sancti Vincentii martiris et congregationi ibidem Deo famulanti iu nostrâ concessimus eleemosinâ. Quapropter volumus atque jubemus ut hanc nostram auctoritatem presentibus videlicet et futuris temporibus predictas res cum mancipiis superiùs nominatis et omnibus rebus ad se pertinentibus ejusdem ecclesie in nostra eleemosina concessas habeat, atque jure perpetuo in ditione ipsius ecclesie, ea conditione, videlicet, ut quicquid de iisdem rebus ob utilitatem et profectum rectores ipsius ecclesie vel congregatio ipsius sancti loci ab hodierno die et tempore facere voluerint, libero in omnibus perfruantnr arbitrio faciendi. Et ut auctoritatis pleniorem in Domini nomine obtineat firmitatem, et per diuturna tempora inviolabilem et in convulsum obtineat effectum, manu proprià subter eam firmavimus et annuli nostri impressione signari jussimus. S. Hludovici serenissimi imperatoris. Helisacar recognovit. Data quarto (3) idus septembris, anno primo imperii nostri, indictione VIII. Actum Aquis grani palatio regio in Dei nomine (4).

II

Carta XXVII

Ado Matiscensis episcopus dat Umberto in precariam diversos mansos.

968-971

Cum Domnus et expectabilis Ado presul foret apud Matisconem, secus basilicam pretiosi Christi martiris Vincentii, adiit genua serenitatis ejus quidam vir, nomine Umbertus, quatenùs dignaretur ei et filiis suis conferre de terrâ Sancti Vincentii, que est de ratione canonicorum, in pago Matisconensi, vel Lugdunensi : in villâ Avenaco, vineam quam Isaac presbiter tenuit : in Cormolingias villâ, colonicam quam Umbertus prepositus habuit ; et in Custeirientanæ (5), curtilum quem Modrenus dedit Sancto Vincentio ; in Corcellas, terram quam Umbertus prepositus emit ex Ledrado. Quorum petitionem gratam suscipientes tàm prælibatus pastor quàm reliqui fratres pro vitâ voluntariè concesserunt eis quod humi-

(3) *Gall. Christ.*, et Bouh. *quinto.*

(4) Tres ultimæ voces in codice Boheriano desunt.

(5) Forsan *Cortasione*, gallicè, *Corlaison ?*

Digitized by Google

liter postulaverant, eâ vero ratione ut Umbertus et filii ejus colonicam de Cormolingias et de Custerientane diebus vite illorum habeant, et loco censûs denarios VI, festivitate Sancti Vincentii, sine aliquâ tarditate persolvant. Umbertus quoque et Guido frater ejus curtilem de Avenaco et terram de Corcellis communiter habeant, et in censum denarios VI persolvant. Et si quis par parem suum supervixerit, illi eveniant. Quo vero firmiùs per diuturna tempora he litteraule constare predictis possent, pontifex eas fieri jussit, firmavitque ac corroborari precepit. Ado peccator, Matiscensis episcopus. Johannes, prepositus. Odo, abbas. Gundulfus, levita. Berno, presbiter. Elduinus, levita. Valterius, levita.

III

Suit immédiatement et sous le même nombre la charte suivante :

Gaufredus, sacerdos et canonicus, dat ecclesie Matisconensi medietatem cibarie in villis Avenaci et Causelli.

Sacrosancte ecclesie in honore Dei et Sancti Vincentii dicate, infrà muros Matisconis posite, ego Gaufredus, sacerdos, ipsius ecclesie canonicus, propter animam patris ac matris mee, et ut Dominus per intercessionem ejus martiris remittat mihi peccata et offensiones meas, dono ac remitto medietatem cibarie quam pater meus et antecessores mei et ego habuimus et... (1) per consuetudinem salvamenti in villis Avenaci et Causelli. Hanc autem donationem vel remissionem facio in illis mansis vel terris que ad presens vestite vel abergate sunt et anteà fuerunt.

Dono etiàm et remitto omnes consuetudines quas habebant et pretendebant in manso Ricardi de Fontanâ, et dono eis usuarium exeundi et intrandi ad mulnare eorum quod est sub ponte petrino de Mertgi, et remitto calumpniam quam habebant in infantibus Rocliane. Dono quoque et Verpio consuetudines quas habebant in manso quod dedi eis pro meâ canonicâ, quod est apud Sanctum Desiderium, et quod ego emi in raro (*alias charo*) tempore et de Roberto Filinno, per assensum et laudamentum monachorum et ministrorum Sancti Eugendi.

S. Gaufredi, qui fieri et firmarè rogavit. S. Narduini. S. item Narduini, filii ejus, et Duranni. S. et filii Narduini. S. Ugonis. S. Arledi. S. Gauseranni. S. Ricardi, presbiteri.

---

(1) Hic locus vacuus in utroque codice.

Digitized by Google

IV

Charte CCCXLVII^e

Letbaldus episcopus dat Sancto Vincentio terras in villâ Avenaci.

997-1018

Ego igitur Letbaldus Matiscensis ecclesie pontifex quasdam terras eidem ecclesie cui presum, videlicet Beati Vincentii martiris, concedo conjacentes in pago Matisconensi, in agro Viriacensi (2), in villâ Avenaci. Ob hoc ergo, ut breviter omnia perstringant, quicquid in ipsâ villâ habeo supradicte ecclesie ad mensam Fratrum tribuo : scilicet curtilum, ubi horreus meus adest, cum aliis vineis, et campis, et molendinis, et pratis, silvis, aquis aquarumque decursibus, quesitum et inquirendum, eo pacto ut ex hac die faciant rectores Sancti Vincentii quicquid facere voluerint. Si quis autem extiterit qui, ex his terris et rebus, canonicis Sancti Vincentii aliquid auferre voluerit, et hanc donationem calumniare presumpserit, perpetuo anathemate tactus, à consortio Sanctorum existat alienus. S. Letbaldi pontificis. S. Valterii nepotis. S. Adalardi. S. Gauseranni. S. Benedicti. S. Johannis. S. Aymonis. S. Rodulfi. S. Huberti. S. Teudonis. S. Rodulfi. Hactum est hoc tempore Roberti regis.

V

Charte CCCLI^e, sans date.

Giraldus dat Sancto Vincentio curtilum in villâ Avænaco.

Dilectis in Christo canonicis Sancti Vincentii Matisconensis. Giraldus, presbiter et canonicus, dono vobis aliquid de rebus meis, partibus Sancti Vincentii, que sunt in pago Matisconensi, in fine Viriacensi, vel in villâ Avenaco : hoc est curtilum cum vineâ et arboribus insimul tenentibus, terminatur à manè terrâ Sancti Petri, à medio die terrâ Belmontensi, à sero ad ipsum donatorem, à cercio viâ vicinabili ; habet in longo perticas XIIII, in ambis frontibus perticas XII. Infrà istas terminationes et perticationes totum vobis dono, ità tamen ut dùm vivo usum et fructum habeam, post meum decessum ad locum Sancti perveniat Vincentii, et faciant indè canonici loci quod voluerint ; si (quis) contradixerit auri III uncias componat.

---

(2) Fortè legendum, *Villiacensi* (M. Ragut).

Digitized by Google

VI

Charte CCCLXIII^e

Geraldus et Igelberga dant campum in fine Avenaco.

996-1031

Sacrosancte Dei ecclesie Matiscensi in honore Gervasii et Protasii atque Sancti Vincentii. Ego Geraldus et uxor sua Ingelberga qui donat ad illo (*sic*). Campum unum pro helemosina, in pago Matisconense, in fine Avenaco, qui terminat à manè viâ publicâ, à medio die Ditfranc (*al. Dusciane*), à sero bosco, à circio Sancti Vincentii; eum canonicis dono ut faciant quicquid voluerint. Si quis calumniaverit, IIII uncias auri componat. S. Giraldi et uxoris sue Ingelberge. S. Otgisius. S. Garlannus. S. Isembran. S. Odonis. Hactum est hoc regnante Rotberto rege.

VII

Charte CCCLXV^e du Cartulaire.

Adalelinus dat se cum totâ familiâ et rebus Sancto Vincentio.

968-971

Sacrosanctæ ecclesie Sancti Vincentii Matiscensis quæ est constructa infrà muros Matisconensis civitatis, cui Ado episcopus preest. Ego Adalelinus cum infantibus meis, Constantio, Ermenardo, Ragnardo, et filiâ meâ Adilâ, donamus nosmetipsos, cum rebus nostris, et cum alodo nostro, Domino et Sancto Vincentio et canonicis ibidem servientibus. Qui alodus est in pago Matisconense, in agro Viriacense, in villâ Avanaco, cum mansionibus, vineis, pratis, campis, silvis, aquis, aquarumque decursibus, exitibus et regressibus, et omnibus ibidem pertinentibus, eo tenore ut annis singulis, festivitate Sancti Vincentii VI denarios loco censûs persolvamus, et post nostrum omnium decessum, canonici Sancti Vincentii faciant quicquid voluerint; si quis calumniaverit, V auri uncias componat. S. Adalelini. S. Euvrardi. S. Warnerii. S. Oddonis. S. Engelmari. S. Christophori. S. Teodosii. Hactum est hoc tempore Lotharii regis.

Digitized by Google

VIII

Carta CCCLXVII^e

Maimbodus episcopus et canonici commutant terras cum Aalelino.

954-962

Placuit atque convenit inter domnum Maimbodum episcopum et canonicos suos, Humbertum prepositum cum ceteris canonicis Sancti Vincentii Matiscensis, necnon ab aliâ parte Aalelino et uxori suæ Deodate, ut terras inter se commutarent, quod et fecerunt. Imprimis donat atque commutat Aalelinus et uxor ejus, à partibus Sancti Vincentii, vineam unam in pago Matisconensium, in agro Viriaco; terminat à mane terrâ Bannoldi, à medio die Dominico, à sero Ingelmaro, a circio Sancti Vincentii; habet in longo perticas III et pedes VII; in ambis frontibus, perticas II et pedes X. Et donat ibi campum in ipsâ villâ qui terminat à manè ad ipsos donatores, à medio die Sancti Vincentii, à sero camino publico, à circio ab ipso Aalelino : habet in longo perticas XVIIII, in lato IIII. Similiter donat atque commutat domnus episcopus et canonici sui, à partibus Aalelino, campum unum de ratione Sancti Vincentii, in ipsâ villâ Avenaco. Terminatur à mane terrâ Widoni, à medio die et à sero et circio ab ipso Aalelino; habet in longo perticas XIIII, in ambis frontibus perticas III. Infrà istis terminibus, unusquisque quod accepit teneat et possideat et faciat quod voluerit. Si quis hoc calumniaverit, IIII libras auri componat. S. Adalelini et uxoris ejus Deodate. S. Engelmari. S. Euvrardi. S. Heldierii. S. Teudonis. S. Mainardi. Hactum est hoc regnante Lothario rege.

IX

Cart. CCCLXXV^e

Engelmarus dat Sancto Vincentio vineam in villâ Avenacus.

954-986

Sacrosanctæ ecclesie Sancti Vincentii Matiscensis. Ego Ingelmarus dono ad ipsam casam Dei aliquid ex rebus meis que sunt in pago Matisconense, in agro Viriacense, in villâ que dicitur Avenacus ; hoc est vinea que terminat à manè vineam Christophori, à medio die terra Snberti, à sero Sancti Martini, à circio Sancti Petri. Infrà istas terminationes, totum ad integrum, ad mensam fratrum dono eo tenore dummodo vivo ad usum et fructum habeam, et post meum decessum ad canonicos revertatur. Si quis contradixerit, auri libras II componat. S. Engelmari. S. Flotberti. S. Bernonis. S. Maalberti. S. Tetboldi. S. Duranni. S. Evrardi. Hactum est hoc regnante Lothario rege.

Digitized by Google

X

Cart. CCCLXXXVII^e

Bernardus et Ingeldis vendunt vineam in villâ Avenaco.

996-1031

Sacrosancte ecclesie Sancti Vincentii Matiscensis. Ego Bernardus, et uxor sua Ingeldis et Stephana, qui vendo canonicis Sancti Vincentii vineam unam que est sita in pago Matisconense, in agro Viriacense, in villâ Avenaco; que terminat à manè terrâ Belmontissa, à medio die Grimoldi, à sero de ipsa terra, à cercio senterio vicinabili, et habet in longo perticas XVI, in uno fronte perticas V et pedes II, in alio fronte perticas IIII et pedes III. Et dono vobis verchariam unam in ipsâ villâ, que terminat à manè Sancti Vincentii et Belmontissa, à medio die et à sero de ipsâ hereditate, à cercio viâ publicâ : habet in longo perticas XXII, in quisquo fronte perticas XIII. Et dono vobis terram ipsam que ad ipsam vineam et ad ipsum curtilum aspicit; hoc cum campis, pratis, silvis, aquis aquarumque decursibus, quesitum et inquirendum, vobis vendo pro pretio XVIII solidos denariorum, et faciatis ab hodiè quidquid volueritis; si quis hoc contradixerit, auri III uncias componat. S. Alberico. S. Tetone. S. Folcherio. S. Ermembert. Hactum est hoc tempore Rotberti regis.

XI

Cart. DLXXXVI^e

Vicardus Beljocensis et Hugo dant in vadimonium res in Avenaco.

1117

Notum sit omnibus sancte Dei ecclesie filiis, tàm presentibus quàm futuris, quià domnus Vichardus Beljocensis, et domnus Hugo abbas, germanus suus, miserunt et posuerunt in vadimonium Matiscensibus beati Martini Vincentii canonicis quicquid habebant justè vel injustè in villâ Avenaco, que antiquitùs monasteriuu Pelagii vocitatur, videlicet omnes consuetudines, cibarias fratrum super captiones, reclamationes et omnes occasiones, et quicquid habebant in manso de Castellione et in manso de monte Superbo, cum forestiâ Presidis. Hec omnia nichil retinentes perfectè et integrè sine malo posuerunt ingenio (1) cum omnibus

(1) Ne faut-il pas lire *in gadio* ou *in vadio?* (V. du Cange à ces deux mots.)

Digitized by Google

appenditiis, tàm pascuis quàm fontibus et terris arabilibus ad mansos pertinentibus, et silvarum aquarumque decursibus, pro XXX markis argenti purissimi, exceptis V markis Umberti qui fuerunt esterlini, usque ad duos blados, tali pacto quod si post duos blados usque ad exitum mensis Martii de valente argento redimere semper voluerint, facere liceat.

Sint autem per totum sequentem annum usque ad idem tempus non liceat redimere, et ità in unoquoque anno semper observetur, retinente autem semper Bernardo archidiacono; et antè redemptionem et post redemptionem, totam ipsam partem avene quam domnus Hugo Beljocensis ibi habebat, que antequàm in vadimonium poneretur eam integrè Bernardo dederat et concesserat. Si vero in vità Bernardi redemptam non fuerit, post mortem ejus, cibaria tota in ipso vadimonio computetur. Ipse autem domnus Vicardus promisit super hoc vadimonium de se et de omnibus hominibus firmam semper per omnia et omnibus modis pacem tenere. Hujus autem pacis et tranquille possessionis posuit obsides : Durannum scilicet de Margiane, Berardum de Vernex, Stephanum de Marchiant, Durannum de Scopis, Durannum presidem, tali pacto quod si unus obierit ex illis, vel se monachum fecerit, aut in diuturnâ peregrinatione moratus fuerit, quod ceteri per quam sciverint, aut ad rationem positi fuerint, infrà XIV dies se in castro Bellijoci obsides secundum metam obsidibus terminatam conducantur, et indè non exeant usquequo ad notitiam decani Matiscensis, aut cantoris, aut archidiaconorum Bernardi et Umberti, seu aliorum ibi existentium, alius loco illius restituatur, et quicumque Beljocensis preses fuerit semper obses existat. Similiter si pax in ipso vadimonio conventa integrè non observata fuerit, infrà XIIII dies postquàm ad rationem positi fuerint, aut forifactum sciverint, se omnes in castro Bellijoco obsides cum constitutis terminis conducantur, et indè ne exeant usquequo ablatum restituatur, et sic deinceps teneantur quamdiù ipsum permanserit vadimonium. Hoc quidem factum fuit Bellijoco VIII Kalendas Augusti anno MCXVII ab incarnatione Domini, luna XII, epacta XV (*aliàs V*), regnante Ludovico rege (2) Francorum. Totius supradicte convenientie vadimonii sunt testes : Gausserannus, decanus, et Umbertus archidiaconus, et Bernardus archidiaconus, Pontius Beljocensis decanus, Stephanus de Sancto Cirico et canonicorum Matiscensium dapifer, Bernardus marriglerius presbiter, Gaufridus monetarius, alter Gaufridus de Dosâ ; et ex alterâ parte, domnus Hugo Beljocensis, et Petrus de Braonâ, et Hugo de Runchevol, et Petrus de Varennis, et Durannus de Marcheant, et Berardus de Vernex, Bernardus prepositus, isti tres sunt obsides, et Stephanus Pontinus archipresbiter Dunensis. (3)

---

(2) Louis VI dit Le Gros.

(3) Étienne de Pont. Archiprêtre de Dun.

Digitized by Google

XII

Cart. DCe

Hugo de Germolâ dat VI solidos ad luminare ecclesie de Rupe.

1144-1166

Domno et Patri reverendo P... (*Pontio*) Matisconensi episcopo, frater G... (*Gusllelmus*) Pontiniacus abbas dictus, in Domino salutem. Vestre paternitati notum facimus quod frater Hugo de Germolâ et Petrus filius ejus, pro salute animarum suarum et antecessorum suorum, dederunt ecclesie de Rupe ad luminare sex solidos censuales in manso de Burgundiâ, et medietatem decime de Cenvâ, et duas partes terræ sitas in villâ Davenaco (1) quarè paternam dilectionem vestram summoperè precamur quatenùs ista in presentiâ vestrâ retractetis et scripturam indè mandetis fieri, vestrique muniatis auctoritate sigilli. Valete.

Quelle peut bien être cette église de La Roche (ecclesiâ de Rupe), dont il est question dans la charte DC ? Ce doit être évidemment celle du « prieuré de la Grange-des-Bois, situé sur la commune de Solutré (S.-et-L.), » et dont parle M. Ragut, à la page 571, 2e col. du Cartulaire. Au même lieu, ce savant modeste constate qu'il y avait, dans le Mâconnais et le Beaujolais, plusieurs fiefs du nom de La Roche, *de Rupe*.

Enfin, je dois mentionner encore la charte DCIII, qui traite de biens appartenant à Saint-Vincent de Mâcon, parce que je trouve, parmi les signataires, un personnage qui signe *d'Avenas*, au milieu du XIIe siècle : « Guillelmus de Avenaco. » (P. 365, l. 12).

(1) M. Ragut ne doute pas que *Davenaco* soit le même que *Avenaco*. Je transcris dans son *Dictionnaire géographique*, p. 557, col. 2, du *Cartulaire de Saint-Vincent* : « Davenaco (in), villâ, Avenas (Rhône). Arrond. de Villefranche, canton de Beaujeu. *V. Avenacum.* »

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DE CE MÉMOIRE

Avant-propos relatif à la carte et à la nomenclature géographiques du diocèse de Mâcon au commencement du xe siècle.

I. Aperçu de l'histoire et de la géographie du Beaujolais avant le xe siècle.

II. Sources historiques de ce Mémoire.

III. Formation du pays de Beaujolais au xe siècle.

IV. Origine du nom et de la paroisse d'Avenas.

V. Le monastère de Pélage sur la paroisse de *Rosarias* (Rosières).

VI. Encore le monastère de Pélage.

VII. Comment le monastère de Pélage fut remplacé par une église destinée à devenir le centre de la paroisse de *Rosarias*, sous le nom d'Avenas; et comment la *villa* ou paroisse de *Bogenis* devint celle de Beaujeu.

VIII. Étymologie du nom de Beaujeu.

IX. Première étymologie du nom d'Avenas, tirée de *Avena*, avoine.

X. Seconde étymologie, plus relevée et tirée du nom de *Avana*, sœur de Guillaume le Preux, duc d'Aquitaine, et femme de Warin II, comte de Mâcon.

XI. A quel *Ager* ou canton appartenait Avenas, au *Pagus*, ou pays de Mâconnais?

XII. Louis le Débonnaire, fondateur et bienfaiteur magnifique de l'église d'Avenas et de son autel.

XIII. Restitution et interprétation de l'inscription de cet autel.

XIV. Système particulier de M. de la Roche La Carelle, qui essaie de substituer saint Louis à Louis le Débonnaire.

XV. Déposition du Cartulaire de Saint-Vincent en faveur de Louis le Débonnaire.

XVI. Encore le rêve de M. de la Roche La Carelle aux prises avec M. Vietty.

XVII. Autres méprises de l'historien du Beaujolais.

XVIII. Explication du devant de l'autel d'Avenas.

Digitized by Google

XIX. Explication des bas-reliefs du côté de l'Épître.
XX. Bas-reliefs du côté de l'Évangile. Apparition de la sainte Vierge à Louis le Débonnaire sur son lit de mort.
XXI. Apothéose de Louis le Débonnaire.
XXII. Résumé de tout le Mémoire et synthèse des trois bas-reliefs de l'autel.
XXIII. Ce qu'on trouve encore dans le Cartulaire de Saint-Vincent par rapport au pays de Beaujolais.
XXIV. Antiquité des vignobles Beaujolais et Mâconnais. Époque où leurs vins ont été exportés en grand et au loin.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Lyon. — Mougin-Rusand. Typ.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1895

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
LYON
1895

Digitized by Google